

# Contrat de Relance et de Transition Écologique et Sociale

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE**

**ENTRE**

**La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,**  
représentée par son Président, M. Michel Bisson, agissant en vertu de la  
délibération du conseil de communauté en date du 8 février 2022 ;

d'une part

**ET**

**L'Etat**

Représenté par Monsieur Eric Jalon, Préfet de l'Essonne et

Monsieur Lionel Beffre, Préfet de la Seine-et-Marne ;

d'autre part

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE .....	2
TABLE DES MATIERES .....	3
PRÉAMBULE .....	5
ARTICLE 1 : LES ATTENTES DE L'AGGLOMERATION EN PERSPECTIVE DE LA CONCLUSION DU CRTE .....	7
<b>Du CRTE au CRTE « S » : la transition écologique et sociale au cœur des engagements partenariaux .....</b>	<b>7</b>
<b>Des attentes fortes en matière de stratégie territoriale d'habitat et de logement .....</b>	<b>8</b>
Un territoire d'accueil déjà fortement spécialisé .....	8
Une stratégie habitat et logement-peuplement à construire avec l'ensemble des élus .....	9
Définir avec l'Etat un cadre de travail expérimental pour un territoire d'exception aboutissant à un contrat spécifique Etat / GPS .....	10
<b>Des projets majeurs pour le territoire .....</b>	<b>11</b>
La transition sociale .....	11
La transition écologique et la maîtrise publique des biens essentiels .....	12
Les cœurs urbains de l'agglomération .....	13
Le projet Grand Paris Sport .....	15
Le Génomopole et Villaroche .....	15
Les transports et les déplacements .....	15
ARTICLE 2 : LA TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES ATTENTES DES HABITANTS .....	17
<b>Vivre dans une agglomération inclusive .....</b>	<b>17</b>
Soutenir les plus en difficultés .....	17
Lutter contre la fracture numérique .....	18
Faciliter l'accès aux soins .....	18
<b>Faire vivre le territoire et contribuer à la relance .....</b>	<b>19</b>
Impliquer davantage les habitants .....	19
Accompagner les initiatives .....	19
Soutenir le tissu économique local .....	20
<b>Avoir un mode de vie soucieux de l'environnement .....</b>	<b>21</b>
Adopter des réflexes écologiques .....	21
Mener une vie saine .....	21
Préserver les espaces naturels .....	22
ARTICLE 3 : LE PROJET POLITIQUE ET SES ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	24
<b>La transition écologique et le développement d'un nouveau modèle urbain .....</b>	<b>24</b>
Placer l'aménagement du territoire au cœur de la transition écologique .....	24

Affirmer et porter un nouveau modèle de gestion des ressources territoriales .....	27
<b>La transition sociale et l'évolution du territoire vers une ville complète et du « bien-vivre ».....</b>	<b>30</b>
Construire une agglomération inclusive, un objectif pour toutes les politiques publiques .....	30
Développer les transports collectifs et les modes doux de proximité.....	36
Faire rayonner les polarités et centralités du territoire .....	37
<b>L'affirmation de Grand Paris Sud dans la grande couronne parisienne.....</b>	<b>39</b>
Garantir les conditions territoriales et sociales d'un développement métropolitain .....	39
Valoriser à l'échelle métropolitaine les ressources naturelles et paysagères de Grand Paris Sud.....	41
Ouvrir le territoire à la métropole et au monde.....	42
 <b>ARTICLE 4 : LE PROGRAMME D' ACTIONS.....</b>	 <b>45</b>
 <b>ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....</b>	 <b>57</b>
 <b>ARTICLE 6 : GOURVERNANCE ET PILOTAGE .....</b>	 <b>58</b>
 <b>ARTICLE 7 : SUIVI ET EVALUATION.....</b>	 <b>58</b>
 <b>ARTICLE 8 : ENTREE EN VIGUEUR DU CRTES.....</b>	 <b>58</b>

# PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Chaque territoire sera ainsi accompagné avec des moyens supplémentaires et des politiques publiques davantage adaptées à la diversité des situations vécues. Dans ce cadre, le territoire entend développer sur la durée du CRTE une programmation d'investissements ambitieuse et souhaite un accompagnement attentif et soutenu de l'Etat sur les actions qui seront présentées au titre du contrat.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de l'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart prenne en compte les objectifs du projet du territoire ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT adopté par délibération du conseil de communauté en date du 29 juin 2021 ;
- Programme Local de l'Habitat Intercommunal en cours d'élaboration ;
- Plan Climat-Air-Energie Territorial adopté par délibération du conseil de communauté en date du 17 décembre 2019 ;
- Contrat de Transition Ecologique signé le 19 juillet 2019 et élaboré avec l'Etat selon une méthode particulièrement exemplaire.

Le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, à minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, ...), ainsi que la région et les départements, s'ils souhaitent s'y associer.

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours et s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Cette nouvelle contractualisation avec l'État s'inscrit dans la continuité des démarches partenariales déjà initiées par l'agglomération depuis de nombreuses années, dont le Contrat d'Intérêt National fut une importante traduction.

Grand Paris Sud porte ainsi une ambition forte de reconnaissance de son rôle majeur au sein du territoire francilien, confortant ses atouts et renforçant son attractivité. C'est en ce sens qu'elle s'est engagée notamment dans :

- Le Contrat de transition écologique
- Les programmes Action cœur de ville à Evry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes
- Le programme Petites villes de demain à Moissy-Cramayel
- Les Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA)
- Les Opérations de revalorisation de territoire (ORT)
- Le programme Territoire d'industrie
- Les contrats de ville
- Les opérations du nouveau programme de renouvellement urbain

Le CPER, le plan de relance, les fonds européens entrent pleinement dans cette contractualisation afin d'accompagner les principales actions portées par le territoire. Un premier travail a été mené avec les acteurs de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation aboutissant à un engagement fort du territoire à hauteur de 12,5% pour tous les projets retenus.

# ARTICLE 1 : LES ATTENTES DE L'AGGLOMERATION EN PERSPECTIVE DE LA CONCLUSION DU CRTE

## Du CRTE au CRTE « S » : la transition écologique et sociale au cœur des engagements partenariaux

Située à l'interface de Paris et du Sud-Est francilien, la Communauté d'agglomération (CA) Grand Paris Sud, constituée de 23 communes aux profils sociaux, urbains et paysagers diversifiés, se classe avec ses 353 988 habitants parmi les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les plus importants : 27<sup>e</sup> EPCI sur 1 665, 17<sup>e</sup> en dehors de la métropole du Grand Paris, 2<sup>e</sup> CA française sur 223. Territoire particulièrement dynamique, l'évolution de la population de Grand Paris Sud a presque toujours été supérieure à la croissance des territoires au sein desquels il s'inscrit.

De par son positionnement à 30 km de Paris, sa proximité immédiate à la gare TGV de Massy, des pôles d'Orly et de Rungis comme de celui de Paris-Saclay, Grand Paris Sud, acteur de poids de la région Ile-de-France et du Grand Paris qui se dessine, est un pôle majeur du développement métropolitain. Il constitue sans conteste une force contributive apportant ses atouts et ses nombreuses potentialités au sein de l'espace francilien. En effet, Grand Paris Sud offre un cadre de vie mi-urbain / mi-nature avec des espaces agricoles, naturels et forestiers qui représentent plus de 52% du territoire. Ses richesses naturelles et agricoles inscrivent pleinement le territoire dans la transition écologique de la métropole grâce à des réservoirs et corridors écologiques tels que la Seine et les forêts de Sénart et de Rougeau, constituant des maillons importants de la trame verte et bleue régionale. L'agglomération se caractérise également par son dynamisme économique, son effervescence étudiante et universitaire, son foisonnement culturel, sa jeunesse, son développement et particulièrement ses pôles d'excellence de niveau mondial dans les domaines de la thérapie génétique, de l'aéronautique, et son pôle numérique.

Néanmoins, cette insertion métropolitaine se manifeste de manière différenciée selon les espaces du territoire.

Avec 19 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans lesquels réside un quart de la population et un taux de pauvreté particulièrement élevé, le niveau de vie des habitants de Grand Paris Sud apparaît plus faible comparativement à l'Essonne, la Seine-et-Marne et l'Ile-de-France.

Les contrastes socio-économiques peuvent être importants entre les communes qui composent l'agglomération, notamment entre la rive gauche et la rive droite : les territoires les plus riches jouxtent les plus pauvres, certains disposant d'un revenu disponible 2,5 fois plus élevé que d'autres.

La crise provoquée par la pandémie du Coronavirus et les différentes mesures qu'elle a entraînées ces derniers mois ont particulièrement été révélatrices de ces disparités sociales, territoriales et de santé. Entre le poids des contextes résidentiels, des situations socio-économiques, de la composition des ménages, entre autres, il apparaît que le vécu inégal de cette période est la conséquence de conditions de vie contrastées au sein du territoire.

Cette situation conduit Grand Paris Sud à opérer une transition qui se veut à la fois **écologique mais aussi sociale, piliers indissociables**, pour la conception d'un nouveau modèle de développement permettant de répondre aux défis économiques, sociaux, écologiques et citoyens de notre société.

Cependant, cette transition ne pourra pas s'opérer sans un appui aux communes de Grand Paris Sud et réciproquement des communes à Grand Paris Sud, qui passera par la mise à disposition de ressources techniques et administratives sur des sujets particuliers mais également par un schéma de mutualisation. Il s'agit de promouvoir une approche cohérente et coordonnée au sein d'un « bloc communal » dont les modes de fonctionnement et de coopération ont été inscrits dans le « pacte de gouvernance » adopté par le conseil communautaire le 30 mars 2021.

C'est dans ce cadre que l'agglomération s'engage dans un **Contrat de relance et de transition écologique et sociale (CRTES)**.

Il est ainsi la **traduction de l'ambition d'un projet de territoire dont la transition écologique et la cohésion sociale sont les colonnes vertébrales, tout en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux**.

Cette ambition sociale et solidaire, traduite au travers de la thématique majeure de l'inclusion républicaine, trouve également sa concrétisation dans l'exercice par l'agglomération de sa compétence en matière de politique de la ville. A cet égard, outre la volonté du territoire de s'engager dans la déclinaison des mesures du récent Comité Interministériel des Villes (cf délibération du conseil de communauté du 29 juin 2021), l'agglomération entend faire du CRTES un point d'appui fort dans la révision à venir des contrats de ville intercommunaux qui auront à être travaillés avec l'Etat et ses partenaires au cours des prochains mois.

## Des attentes fortes en matière de stratégie territoriale d'habitat et de logement

### Un territoire d'accueil déjà fortement spécialisé

Grand Paris Sud comporte deux bassins d'habitat aux identités sociologiques et résidentielles très différentes : à l'ouest de la Seine, les 2/3 des logements sociaux de l'agglomération et 16 QPV (à Grigny, Évry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis), la population la plus précaire du territoire. A

l'est, la ville nouvelle de Sénart avec un développement plus récent, 3 QPV et des logements sociaux concentrés notamment à Savigny-le-Temple et Moissy-Cramayel.

A la jonction des deux, un secteur moins urbanisé en bord de Seine ou en zone forestière, qui comprend moins de 8 % des logements du territoire, majoritairement pavillonnaires, avec un parc social réduit et plus récent développé notamment par la loi SRU.

Même s'il continue de gagner en population (solde naturel quasi exclusivement) et en emplois, le territoire de Grand Paris Sud reste profondément marqué par ses nombreux quartiers précarisés, qui nécessitent des requalifications d'ampleur, et par un peuplement fragile, très au-delà du seul parc social :

- Le parc social « SRU » représente presque 1/3 des logements, dont plus de la moitié se trouve en QPV, et 15 % dans des quartiers de veille active (QVA) et d'anciens périmètres ZUS ou CUCS en dehors des QVA. Plutôt récent (près des 2/3 construits après 1975), il présente des niveaux de loyer assez bas, une très faible part de PLS et de PLI (peu de demande locale), et une part significative de PLAI, en augmentation rapide. La demande locale de logement est de plus en plus sous tension (20 000 demandes, 2 350 attributions en 2020), et d'une grande précarité (80% des ressources < PLAI).
- Outre l'ORCOD-IN Grigny 2, le territoire compte de nombreuses copropriétés fragiles voire dégradées, dont le nombre va continuer de croître. 8 000 logements au total sont en dispositif ANAH (OPAH, PDS, ORCOD IN), dont 5 000 sur Grigny 2, représentant une trentaine de copropriétés réparties sur 4 communes.
- En QPV et dans les quartiers de veille, les indicateurs de fragilité sociale et économique ne cessent de progresser, et les interventions, essentiellement liées à la rénovation urbaine, sont insuffisantes à inverser la tendance à l'appauvrissement. 9 quartiers sont inscrits au NPNRU, avec la suppression prévue d'environ 1 700 logements sociaux, un foyer Adoma et 900 logements en copropriété dans le cadre de l'ORCOD-IN Grigny 2. Un volume quasi équivalent de relogements sera à réaliser, dès lors que les démolitions complémentaires demandées au titre des clauses de revoyure seront actées sur Grigny et Corbeil-Essonnes par le CNE. Cet effort représentera annuellement environ 10 % des attributions réalisées sur le territoire pendant le temps de l'ANRU.

## **Une stratégie habitat et logement-peuplement à construire avec l'ensemble des élus.**

Constituée récemment par l'État, Grand Paris Sud s'est donné le temps de fédérer les communes autour d'une politique intercommunale de l'habitat encore en gestation.

La construction d'une politique intercommunale du logement constitue également un défi supplémentaire à relever pour un territoire hétérogène et fortement marqué par les déséquilibres

sociaux ; les questions d'attributions de logements nécessitent du temps et de la pédagogie pour fédérer l'ensemble des communes autour d'un projet commun en matière de logement.

Les enjeux sont multiples : une croissance urbaine maîtrisée à l'échelle du sud francilien, un traitement renforcé des parcs dégradés et des inégalités de logement, une meilleure répartition de l'effort de construction, enfin, un cadre de développement urbain et social en accord avec les objectifs fixés par l'Etat, mais qui doit être équilibré dans le temps et maîtrisé avec les communes.

Plusieurs documents stratégiques en matière d'aménagement et d'habitat ont été validés ou vont l'être prochainement : le PAS du SCOT et le 1<sup>er</sup> projet de PLH en cours d'élaboration, mais dont l'adoption projetée courant 2022 nécessite encore un travail autour de la stratégie de Grand Paris Sud en matière de mobilisation du foncier et surtout, autour d'un niveau de production raisonné, conforme aux objectifs du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

Concernant la politique du logement communautaire, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), installée le 8 juillet, devra voir ses travaux se concrétiser en début d'année 2022 par la validation du Document Cadre d'Orientations (DCO) et au second semestre 2022 par l'adoption lors d'une 3<sup>ème</sup> CIL, de la future Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), déclinaison opérationnelle du DCO.

Dans le cadre du NPRU déjà bien engagé sur le territoire et compte-tenu de l'ampleur des opérations de relogement et démolition prévues, les outils de pilotage des relogements et de la reconstitution de l'offre démolie sont déjà opérationnels : la charte intercommunale des relogements, volet ad hoc du document cadre d'orientations, a été approuvée lors de la CIL d'installation du 8 juillet dernier.

Ces échéances se situent cependant à une période charnière où Grand Paris Sud s'interroge sur la conciliation entre les objectifs d'attributions, de relogements NPRU, de reconstitution de l'offre et de production neuve en logement social, sans renforcer la spécialisation sociale du territoire aux marges de manœuvre très limitées.

## **Définir avec l'Etat un cadre de travail expérimental pour un territoire d'exception aboutissant à un contrat spécifique Etat / GPS**

Même si l'ensemble des propositions portées par Grand Paris Sud en matière de politique de l'habitat et du logement n'induit pas directement de demandes de financement particulières (ou à la marge), il n'en demeure pas moins que les conditions de mise en œuvre de cette politique ambitieuse, nécessitent d'engager avec l'Etat un travail tenant compte de toutes ses spécificités.

Plusieurs axes ont été identifiés par l'agglomération :

- la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU : sous réserve de son adoption, la loi 3DS en cours d'examen par le Parlement devrait détendre le calendrier pour atteindre 25 % de logements sociaux en ajoutant des périodes triennales pour les communes les plus éloignées de l'objectif. Le projet de loi

adopté en première lecture par l'Assemblée nationale prévoit un contrat de mixité sociale établi à l'échelle de l'agglomération et permettant de moduler les objectifs des communes ;

- la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis : compte tenu de l'ampleur des démolitions prévues par les neuf projets ANRU et l'Orcod-IN de Grigny 2 et du nombre déjà important de logements sociaux dans l'agglomération, l'ANRU a accepté que 400 logements sociaux soient reconstitués au titre de Grigny 2 en dehors de GPS (CE Anru du 30 juin 2021). Au regard de la spécificité du territoire, l'agglomération souhaite que ce chiffre puisse évoluer à la hausse.

- les attributions de logements sociaux : elles doivent permettre d'assurer une réelle mixité sociale dans les quartiers en politique de la ville, sans toutefois fragiliser le reste des autres parcs du territoire.

Ces problématiques trouveront des réponses dans les documents de cadrage de droit commun dont l'élaboration a été engagée (CIA, PLH, SCoT) et est à finaliser en conformité avec le cadre régional (SDRIF, SRHH) en 2022.

Pour aller plus loin, un travail spécifique est d'ores et déjà engagé entre l'Etat et le territoire et sera restitué au travers d'un contrat de relance du logement et d'une « convention - cadre d'expérimentation en faveur de la production du logement et du renforcement de la mixité sociale » en cours d'élaboration par ailleurs.

## Des projets majeurs pour le territoire

### La transition sociale

Grand Paris Sud désire faire de l'inclusion républicaine un objectif pour toutes ses politiques publiques. Ainsi, l'agglomération souhaite que tous ses habitants, et en particulier les jeunes, puissent s'insérer dans le monde professionnel. Dans ce but, de nombreux dispositifs ont été mis en place sur le territoire et se doivent d'être développés à l'image des contrats Parcours Emploi Compétences, des Emplois francs et des clauses sociales. L'agglomération porte et conforte également son service expérimental « AVEC » d'accompagnement et d'apprentissage de la langue française et du numérique complété récemment par le projet « AVEC elles » destiné à accompagner plus spécifiquement les cheffes de familles monoparentales résidant en QPV.

La collectivité soutient les initiatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet, ces quartiers et leurs habitants constituent des ressources de savoirs et de capacité d'agir reconnues et à valoriser. Le dynamisme y est notable, tant sur les plans de l'art, du sport ou encore de l'entrepreneuriat.

Retenu comme territoire d'expérimentation dans le cadre du dispositif « Quartiers Productifs », Grand Paris Sud s'inscrit dans une stratégie territoriale de développement social et économique des QPV. L'objectif est alors de faire émerger et d'accélérer des projets centrés autour de quatre priorités : le

soutien à l'entrepreneuriat, le développement du commerce et de l'artisanat, l'implantation d'activités productives et la transition numérique.

De plus, la Communauté d'agglomération s'engage à soutenir le développement économique et l'emploi sur son territoire en encourageant et accompagnant l'entrepreneuriat, en favorisant le maintien des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises, en développant et renforçant les capacités d'accueil de projets économiques mais aussi en définissant et portant des actions visant à rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Grand Paris Sud se veut également un territoire apprenant en faisant de l'éducation un enjeu de cohésion sociale. Parce qu'il s'agit d'un véritable enjeu humain, social et économique, l'agglomération met en œuvre une politique éducative permettant à tous de bénéficier d'un cadre favorisant les apprentissages à l'école mais aussi en dehors. C'est en ce sens que l'incubateur éducatif de Grand Paris Sud a été pensé : échanger sur les bonnes pratiques, notamment sur les expérimentations développées dans les Cités éducatives.

La collectivité a aussi à cœur de développer son offre de formation autour de ses 6 filières d'excellence et d'accompagner les jeunes vers le supérieur dans une perspective d'élévation des niveaux de qualification et de compétences via un parcours choisi de réussite.

Le territoire, historiquement pionnier et toujours leader en France en matière d'alternance et de formation dans le supérieur, se veut également d'excellence en matière d'apprentissage et de formation professionnelle pour répondre aux nouveaux défis.

## **La transition écologique et la maîtrise publique des biens essentiels**

Grand Paris Sud souhaite placer la transition écologique au cœur de l'aménagement, en développant un nouveau modèle d'urbanisation, favorisant ainsi la limitation de l'extension urbaine, l'intensification et la requalification de l'existant, la valorisation de nouvelles formes urbaines et la réintroduction de la nature en ville.

Parallèlement, l'agglomération désire développer une agriculture de proximité au service d'une alimentation saine en mettant en œuvre une stratégie agricole et alimentaire territoriale. Les continuités écologiques font l'objet d'une attention particulière et demandent à être préservées et restaurées, grâce au maintien des espaces naturels existants et au renforcement de la biodiversité dans les espaces urbanisés. Par ailleurs, la préservation de la Seine en tant que continuité écologique structurante est fondamentale.

De plus, Grand Paris Sud souhaite affirmer un nouveau modèle de gestion de ses ressources territoriales par la maîtrise publique des biens essentiels.

Tout d'abord par le développement d'une stratégie forte en matière d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) puisque le territoire va se doter d'un schéma directeur de la production des énergies renouvelables, renforçant son rôle en tant que producteur d'EnR&R, mais également en tant qu'accélérateur d'initiatives portées par les acteurs publics et privés du territoire.

Un travail particulier est aussi mené sur le développement des réseaux de chaleur alimentés en EnR&R via la conduite du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid du territoire qui a permis d'identifier les zones à enjeux pour le développement ou la création de nouveaux réseaux.

Conjointement, Grand Paris Sud promeut la rénovation énergétique des bâtiments, tant des logements que des bâtiments tertiaires. Au-delà d'une réduction des consommations, ces opérations visent également une résorption de la précarité énergétique.

Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction de la ressource et, par sa nature même, l'eau potable a besoin de choix de gestion préservés de la seule logique financière. Aussi, le territoire s'est engagé dans une démarche de réappropriation publique des outils de production et de diversification des ressources afin d'assurer à sa population un accès durable à une eau potable, de qualité, à un tarif juste et maîtrisé.

L'agglomération développe également une stratégie de gestion directe de son réseau de distribution, à travers l'extension progressive de sa Régie.

Grand Paris Sud conforte aussi sa maîtrise publique de l'épuration à travers la création, avec le SIARCE, de la Société publique locale Confluence Seine Essonne Energie, qui gèrera les deux stations d'épuration d'Exona et d'Evry-Courcouronnes.

Cette expérience du territoire en matière de maîtrise du cycle de l'eau fait exemple pour envisager d'autres objets de maîtrise publique (énergie, transports, numérique,...).

Enfin, le foncier public est un bien commun qu'il faut préserver, afin de répondre aux objectifs du zéro artificialisation nette dans lequel le territoire s'inscrit pleinement, aux stratégies agricoles et alimentaires portées par l'agglomération qui souhaite être une terre nourricière en privilégiant les circuits courts et pour répondre aux enjeux de développement résidentiel et économique. La destination de ces fonciers publics, et parallèlement la revalorisation des friches, doivent s'inscrire dans une démarche partagée et formalisée entre les acteurs publics. Le territoire propose d'engager un travail avec les acteurs publics pour convenir des conditions de mobilisation du foncier public pour des projets d'intérêt général partagés.

## **Les cœurs urbains de l'agglomération**

Le Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris (CIN) et surtout l'OIN « Porte Sud du Grand Paris » qui en a découlé, marquent l'ambition forte de tous les acteurs impliqués d'assurer la cohérence de la multitude de projets en cours sur le centre urbain d'Evry-Courcouronnes en vue de requalifier ce

« cœur urbain » du territoire de Grand Paris Sud et de lui donner ainsi une véritable visibilité au sein de l'espace métropolitain.

Ville préfecture de l'Essonne, siège de l'agglomération, le centre urbain d'Evry-Courcouronnes présente déjà tous les ingrédients pour faire centre. Aujourd'hui, tout l'enjeu est de conforter et pérenniser l'ensemble des éléments forts et structurants qui le constituent comme autant d'éléments fédérateurs. Il s'agit également d'être en mesure de faire converger l'ensemble des dynamiques en cours mises en œuvre avec de nombreux partenaires (l'Etat au travers du dispositif « Action Cœur de ville », la Région, le Département, ...) dans le but de leur donner une véritable cohérence pour une visibilité et une attractivité renforcée.

L'ambition est bien d'asseoir une véritable centralité de cœur d'agglomération, à la croisée des enjeux globaux et locaux, articulant attractivité métropolitaine avec les attentes des habitants/usagers au quotidien, la valorisation des atouts et des ressources endogènes du territoire au service d'une ville passante, commerçante et dynamique.

Cela passe par la consolidation et l'ouverture de la polarité commerciale régionale, par un développement urbain résidentiel dense autour de logements rénovés et qualitatifs, par l'essor des activités économiques, par le soutien à la vocation universitaire du centre urbain et de son campus, par la valorisation des nombreux équipements sportifs et culturels (piscine, patinoire, Arènes, Scène nationale, ...) par la cohérence, la visibilité et l'accessibilité des espaces publics accrochés à une trame paysagère à la grande échelle.

Il trouve une véritable complémentarité avec celle du centre urbain de Corbeil-Essonnes.

Corbeil-Essonnes, avec son cœur historique ancien, sa liaison directe avec l'axe majeur de la Seine, avec la renommée de son marché, avec sa vocation patrimoniale unique (patrimoine industriel des Grands Moulins et de l'Imprimerie Crété) et avec son pôle d'échanges, est une des polarités majeures de la dynamique de développement métropolitain de Grand Paris Sud. Elle prend toute sa dimension au regard de sa localisation au cœur des grands projets de cette agglomération et y participe pleinement.

Dans la continuité du programme « Action Cœur de ville » en vue de dynamiser ses deux centre-ville, de la convention de valorisation des Grands Moulins, du projet de création d'un véritable nœud intermodal et d'accompagnement des nouveaux projets de transport (Tzen, Tzen4), l'enjeu est de conforter durablement le centre ancien de Corbeil-Essonnes et de valoriser son héritage urbain et architectural.

Enfin, le Carré Sénart a vocation à être un des lieux de centralité à l'échelle de l'Ile-de-France, avec une identité fabriquée autour du paysage, de l'innovation, de la connaissance, du bien-être et des services. L'ambition est d'en faire aussi le lieu de convergence d'un développement mixte associant la construction de logements différenciants, la poursuite du développement des loisirs notamment numériques, la consolidation du campus de formation (pôle universitaire, grandes écoles, lycées),

d'activités et de bureaux innovants, ainsi que la création d'un véritable pôle d'équipements publics au service de l'ensemble des habitants.

## **Le projet Grand Paris Sport**

Il est à la fois un projet d'aménagement de territoire qui porte l'enjeu majeur de la transition écologique et sociale, un projet sportif, qui s'inscrit dans la volonté affirmée d'une politique sportive ambitieuse et innovante, visant le développement du sport, de la santé et du bien-être et un projet de développement économique et de l'emploi s'appuyant sur la synergie entre des équipements et des acteurs (fédérations nationales, centres de recherche,...).

Ce projet doit être un moteur pour le développement du territoire et l'inclusion de tous ses habitants, la création d'un lieu unique de concentration d'équipements, de sportifs et de pratiques diversifiées. Il comprend à la fois le pôle Campus sport de haut niveau autour du hub sportif départemental (stade Bobin), le devenir du secteur élargi de l'Hippodrome de Ris-Orangis Bondoufle, le cœur de ville d'Evry-Courcouronnes avec ses équipements sportifs, le développement d'équipements privés dans le domaine des loisirs sportifs autour du Carré Sénart et le tout articulé le long de la « colonne vertébrale » du territoire qu'est la Seine.

Pius précisément, le projet d'envergure métropolitaine affirmé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis et de Bondoufle, des anciennes usines Lu, du stade Bobin et du secteur Orangis-Bois de l'Épine doit viser le développement d'un espace consacré au sport, à la santé, au bien-être et aux loisirs, autour d'un pôle d'excellence dédié à l'économie et à l'industrie du sport, favorable à l'innovation et à la création de valeur ajoutée.

## **Le Génomole et Villaroche**

L'économie métropolitaine de Grand Paris Sud est développée autour notamment des filières d'excellence que sont la santé génomique et les biotechnologies, l'aéronautique et l'industrie 4.0. C'est pourquoi le développement de ses sites doit être garanti en assurant notamment des possibilités foncières suffisantes, des conditions d'accueil remarquables mais aussi le développement de nouvelles activités industrielles et de R&D.

## **Les transports et les déplacements**

Grand Paris Sud souhaite anticiper et valoriser les futures interconnexions avec le Grand Paris Express (GPE) et s'appuyer sur l'arrivée du Tram 12 pour développer les coopérations avec le nord de l'Essonne.

Dans ce cadre, Grand Paris Sud souhaite être associée aux réflexions sur le déploiement du Grand Paris Express.

Il s'agira également de renforcer le lien à la zone centrale de l'agglomération parisienne via le RER D et trouver les moyens de conjuguer le renforcement de la robustesse de la ligne avec le maintien d'une desserte fine et capacitaire susceptible de répondre à nos ambitions de développement.

Par ailleurs, les liaisons entre les pôles d'attractivité, notamment économiques, sont fondamentales pour le devenir du territoire. Elles existent ou sont largement avancées vers l'Ouest (Tram12) et vers le Sud (TZen 2) mais sont encore à renforcer vers l'Est et vers le Nord, en direction du pôle d'Orly-Rungis qui constitue un gisement majeur d'emplois, bien adaptés aux profils professionnels des habitants du territoire, mais aussi vers le pôle de Marne-la-Vallée, intégrant à plus court terme la liaison avec Combs-la-Ville.

Ainsi, en prolongement du T7 depuis Juvisy-sur-Orge, la RN7 représente un enjeu majeur de requalification autour d'une offre renforcée et structurée de transports en commun. L'enjeu est de faciliter les mobilités sur cet axe structurant d'Orly à Corbeil-Essonnes, et de mieux desservir les différentes centralités urbaines traversées, notamment le secteur du génopôle – CHSF et le centre de Ris-Orangis.

Enfin, à plus long terme, le projet d'une gare TGV à Lieusaint-Moissy permettra de connecter directement le territoire au réseau ferroviaire européen de la grande vitesse, dans le cadre de l'interconnexion Sud des LGV, reliant les lignes Atlantique et Sud-Est.

## ARTICLE 2 : LA TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES ATTENTES DES HABITANTS

À la fois sanitaire, sociale, économique et écologique, la crise provoquée par la pandémie du Coronavirus est sans précédent. Il apparaissait alors important que, dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques, la Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud dispose d'un socle de savoirs objectifs des situations rencontrées par les habitants du territoire et de leurs attentes.

Pour cela, deux démarches d'écoute ont été initiées à l'issue du premier confinement :

- « Confinés à Grand Paris Sud, et après ? » avec un questionnaire en ligne à destination des 18 ans et plus (2 740 répondants), d'entretiens avec des habitants (15) et des associations (9).
- « COVID ton sac » auprès de 416 jeunes, autour d'ateliers participatifs, de questionnaires et d'entretiens.

Ce sont ainsi plus de 3 000 personnes du territoire, de 10 à 88 ans qui ont été consultées. De cette démarche, il ressort que les attentes des habitants se structurent autour de trois principaux axes : vivre dans une agglomération inclusive, faire vivre le territoire et contribuer à la relance et enfin, avoir un mode de vie soucieux de l'environnement.

### Vivre dans une agglomération inclusive

#### Soutenir les plus en difficultés

La crise sanitaire est venue exacerber les fractures sociales. De nombreuses situations se sont en effet révélées particulièrement complexes durant cette période, venant parfois amplifier celles auxquelles les populations les plus fragiles faisaient déjà face en temps ordinaire.

- ⇒ 28% des habitants de Grand Paris Sud ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir subi une perte de revenus. Cela était particulièrement le cas des indépendants, des salariés du privé mais aussi des étudiants qui, en plus de leur cursus, avaient une activité professionnelle.
- ⇒ 35% des répondants ont rencontré des difficultés financières pour faire face à leurs besoins. Cela s'est avéré d'autant plus vrai pour les publics qui présentaient déjà des vulnérabilités : les habitants de Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les demandeurs d'emploi, les personnes au foyer ou dans une autre situation d'inactivité et les étudiants. Au-delà de ces profils, de nouveaux sont apparus, notamment parmi les actifs : les salariés du privé ainsi que les indépendants, davantage touchés par une perte de revenus.

Cette dégradation de la situation économique a de fait entraîné une exposition plus forte à la précarité, faisant basculer un pan de la population vers la pauvreté.

Par ailleurs, l'usage et l'occupation des logements se sont vus transformés. Devenus à la fois lieu de séjour, de travail, d'étude et de loisirs, les situations résidentielles se sont parfois révélées particulièrement complexes, notamment pour les plus mal-logés.

⇒ 17% des répondants ont déclaré avoir un logement non-adapté au nombre d'occupants durant le confinement, une situation deux fois plus rencontrée par les habitants de QPV (33%).

Les mesures restrictives du confinement ont ainsi d'autant plus mis en lumière l'importance pour les habitants de disposer d'un habitat qui corresponde à leurs attentes et à leurs (nouveaux) besoins.

## Lutter contre la fracture numérique

Avec la crise sanitaire, la fracture numérique est apparue d'autant plus présente qu'elle s'est aggravée. Unique moyen de garder contact avec l'extérieur, la question des équipements numériques et la capacité à les mobiliser jouent désormais un rôle central dans le maintien des sociabilités, le recours au télétravail, la continuité éducative des enfants lorsque l'enseignement doit se faire à domicile et l'accès aux droits, notamment à l'ère d'une dématérialisation croissante des services.

Or, il apparaît que ce sont les populations les plus fragiles qui sont les plus touchées par l'illectronisme, ne faisant qu'accroître les inégalités :

⇒ 9%<sup>1</sup> des répondants jugeaient leur foyer insuffisamment équipé en matériel et accès numérique, 10% manquaient d'équipements pour la scolarité de leurs enfants : c'était respectivement le cas de 15% et 23% des répondants habitant en QPV.

## Faciliter l'accès aux soins

Les habitants interrogés ont fait part de nombreux facteurs de stress, entre perte de liberté, isolement, réduction des interactions sociales, des situations socio-économiques dégradées avec parfois un rationnement alimentaire, une baisse de l'activité physique, un manque de visibilité sur l'avenir, des troubles du sommeil, entre autres, provoquant de fait un bien-être physique et psychique altéré.

La situation sanitaire est d'autant plus préoccupante que ce contexte a aussi entraîné des ruptures dans la prise en charge des pathologies qui posent question quant aux répercussions possibles :

⇒ 29% des répondants ont déclaré avoir ressenti le besoin de consulter un professionnel de santé durant le confinement mais ne pas l'avoir fait. Ce sont les profils potentiellement les plus vulnérables qui sont les plus concernés (personnes au foyer ou dans une autre situation d'inactivité, des demandeurs d'emploi).

⇒ 43% des personnes porteuses d'une maladie chronique ne sont pas allées consulter un professionnel de santé bien qu'elles en aient ressenti le besoin. Plus à risque de développer

une forme grave de COVID-19 en cas de contamination, elles sont également plus exposées à une aggravation de leur maladie en raison d'un manque de suivi.

Les habitants entendus partagent le constat d'un manque de professionnels de santé sur le territoire et des difficultés à maintenir un parcours de santé : avoir un médecin traitant, des délais de rendez-vous trop importants, une longue attente en salle d'attente, devoir consulter des professionnels de santé éloignés de son domicile... autant de freins qui ne facilitent pas le recours aux soins.

Afin d'aboutir à un « vivre mieux », il apparaît important, voire indispensable pour les habitants que le territoire se dote d'une meilleure couverture médicale.

## Faire vivre le territoire et contribuer à la relance

### Impliquer davantage les habitants

L'un des premiers grands résultats de l'ensemble de l'écoute des habitants a été l'intérêt suscité par la démarche. Leur participation a montré un réel besoin d'expression.

Si l'objectif premier était, effectivement, de mieux appréhender le vécu du confinement et ses conséquences, d'autres sujets, plus globaux, ont également été évoqués avec parmi eux notamment des attentes concernant le territoire. Certains habitants se sont alors positionnés en tant qu'acteurs et ont exprimé l'espoir de faire évoluer les choses par le biais de leurs témoignages.

⇒ 2 740 répondants au questionnaire, 453 volontaires pour une conversation téléphonique.

⇒ 416 jeunes mobilisés dans le cadre de « COVID ton sac », la moitié d'entre eux désirant être consultés sur d'autres thématiques.

Dans un contexte où les expériences et les réactions face au changement sont particulièrement divergentes, il paraît essentiel pour les habitants de les inclure dans des démarches de consultation et de participation citoyenne afin d'évoquer leurs attentes et leur vision du territoire.

### Accompagner les initiatives

Souvent parties d'initiatives très locales, au niveau d'un bâtiment, d'une rue ou d'un quartier, l'objectif des démarches de solidarité était avant tout de maintenir des liens sociaux avec les plus démunis et d'affronter les fragilités aussi diverses soient-elles.

Au-delà du renfort des équipes bénévoles, de nouvelles formes d'engagement de proximité, plus informelles, libres et spontanées ont vu le jour, touchant un public plus large, en recherche d'utilité sociale, tout en s'affranchissant des contraintes souvent associées au milieu associatif qui reste l'apanage d'un public spécifique. Les relations de voisinage et les actions de solidarité entreprises dans ce cadre ont alors probablement mieux permis à chacun, quel que soit son profil, de mener au moins une action d'entraide et éventuellement de susciter de nouveaux engagements.

- ⇒ 38% des répondants ayant participé à une action d'entraide durant le confinement ne l'avaient jamais fait auparavant.
- ⇒ 30% des jeunes interrogés par questionnaire dans « COVID ton sac » disent avoir envie de s'engager.

Ces jeunes manifestent tout particulièrement l'intérêt d'un engagement « post-it », plus court et ponctuel, variable dans le temps tant dans sa forme que sur les sujets de mobilisation.

Il ressort que les interventions dans le domaine de la solidarité autour de la santé (soutien aux personnels soignants, fabrication et distribution de masques, dons du sang,...), du maintien du lien social (soutien aux personnes isolées), de l'engagement associatif (maraudes, aides alimentaires, ...) et de la solidarité matérielle (divers dons, fabrication de masques) constituent leurs principales envies d'engagement. Néanmoins, particulièrement sensibles aux questions environnementales, et d'autant plus durant cette période, la transition écologique apparaît également comme un domaine à exploiter.

## Soutenir le tissu économique local

Le confinement a été propice à une remise en question des modes de consommer et de plus en plus d'individus portent un intérêt à la qualité des produits et à leur provenance. Avec la fermeture des frontières et, de ce fait l'importante perturbation en réapprovisionnement, une hostilité à l'égard de la globalisation a été exprimée et l'engouement pour la consommation locale n'en a été que renforcé.

- ⇒ 30% souhaitent, parmi leurs changements d'habitudes, continuer à consommer local.

La crise sanitaire et le confinement ont eu de nombreuses répercussions sur le tissu économique. Certains habitants interrogés ont déclaré alors avoir aussi recours aux initiatives locales dans l'objectif de valoriser le savoir-faire des producteurs et des artisans du territoire et par là-même, soutenir leur activité.

En consommant local, ils ont ainsi pleinement conscience de participer au développement du territoire, à lutter contre la délocalisation de certaines activités, de favoriser les circuits courts, de renforcer le maillage agricole et de dynamiser les cœurs de villes. Pour beaucoup, le soutien au tissu économique apparaît comme primordial et parfois comme une priorité pour l'avenir du territoire.

- ⇒ 24% souhaitent, parmi leurs changements d'habitudes, poursuivre à faire leurs achats dans des commerces de proximité.

L'attrait pour la consommation locale et le recours aux entreprises du territoire représente une opportunité pour le développement du tissu économique de proximité. Producteurs, restaurateurs, commerçants et distributeurs sont, entre autres, concernés par cette tendance de fond autour de laquelle gravitent d'autres valeurs. Parmi elles, il s'agit de consommer davantage de produits sains et d'être plus respectueux de l'environnement en privilégiant les circuits courts.

## Avoir un mode de vie soucieux de l'environnement

### Adopter des réflexes écologiques

Au-delà de la manière de consommer, le confinement a plus globalement permis de remettre en cause notre rapport à la nature et de prendre conscience des enjeux environnementaux d'un territoire qui connaît par exemple des épisodes de chute de neige industrielle témoignant de la pollution atmosphérique aux particules fines. L'entrée en vigueur du confinement et l'important ralentissement des activités humaines et économiques, ont induit des effets notables sur l'environnement que les habitants du territoire souhaitent voir poursuivre. Certains d'entre eux ont adopté des réflexes écologiques, les plus cités étant la gestion des déchets, une moindre utilisation des emballages et la lutte contre le gaspillage.

Se déplacer et la façon de le faire apparaît également comme une des priorités pour le territoire. En effet, la question des transports et des mobilités est régulièrement revenue dans les discours des habitants et sous deux angles extrêmement liés : la protection de l'environnement d'une part et l'amélioration du cadre de vie de l'autre.

Avec une circulation quasi à l'arrêt durant le premier confinement, les habitants ont fait part d'une réduction du bruit et d'une meilleure qualité de l'air. De plus, avec les restrictions liées au confinement et la contrainte de rester proche de son domicile, se déplacer à pied ou en vélo a pris de l'importance et a amené une utilisation plus conséquente des liaisons douces.

- ⇒ 22% souhaitaient, parmi leurs changements d'habitude, pouvoir continuer à se déplacer aussi facilement à pied ou en vélo.

### Mener une vie saine

Le premier confinement a également eu des impacts sur les habitudes alimentaires. La cuisine a pris une place plus importante parmi les occupations de loisirs du fait d'une plus forte prise de conscience de la nécessité de manger sainement. Avec la sédentarité imposée, la prise de poids est rapidement apparue comme un sujet et, plus globalement, l'envie de bien manger bien a pris plus de place.

- ⇒ 27% des habitants consultés déclaraient avoir mangé plus sainement durant le confinement et vouloir poursuivre cette nouvelle pratique.

Dans cette démarche, le recours à une alimentation biologique et aux produits locaux se fait de plus en plus fréquemment et répond par ailleurs à des enjeux environnementaux importants.

Par ailleurs, avec la fermeture des salles et des clubs de sport, l'inaccessibilité des équipements, les contraintes de temps et de distance, les habitudes concernant les pratiques sportives ont été modifiées.

Pour pallier l'offre réduite, nombreux sont ceux qui se sont adaptés en se tournant vers le sport à domicile, notamment via les cours en ligne (dont certains pouvaient être suivis en famille), mais aussi par l'augmentation des déplacements à pied ou en vélo ou, plus simplement, par une pratique informelle en extérieur.

Soucieux de leur bien-être, le confinement a aussi été l'occasion pour certains de découvrir de nouvelles activités sportives ou de relaxation.

- ⇒ 27% des répondants citaient le sport à domicile ou en extérieur parmi les principales occupations de loisirs durant le confinement.
- ⇒ 32% des personnes ayant nouvellement intégré le sport dans leur quotidien, souhaitent poursuivre dans cette lancée.

## Préserver les espaces naturels

Espace de respiration, d'évasion et de loisirs, les espaces naturels participent à l'attractivité d'un territoire et au bien-être de ses habitants. Avec le confinement, ce sentiment n'en a été que renforcé. Du fait des restrictions géographiques, les seuls lieux pouvant être fréquentés durant cette période étaient de fait ceux situés à proximité de son domicile, l'occasion pour certains de découvrir, pour d'autres de redécouvrir les espaces verts du territoire.

- ⇒ 31% des répondants au questionnaire souhaitent, parmi leurs changements d'habitude, continuer à profiter des espaces naturels à proximité.

Nombreux sont les habitants qui accordent désormais une importance aux espaces naturels qui les entourent et ceux de Grand Paris Sud semblent tout particulièrement être appréciés.

Dans la période qui vient de s'écouler, l'agglomération Grand Paris Sud a tenu sa place et a assumé ses responsabilités pour être auprès des habitants les plus fragiles et les plus impactés par la crise. Les initiatives menées par le bloc communal pour venir en soutien de ces populations ont été nombreuses : aide alimentaire et médicale en direction des étudiants présents sur le territoire, en lien avec les Etablissements d'enseignement supérieur, protection des populations au travers de la dotation en masques de protection dès le mois de mai 2020 et ce avec le soutien d'entreprises du territoire, mise en œuvre d'un ambitieux « Plan Été 2020 » (été apprenant, tutorat/mentorat, ...) pour être au plus près des jeunes qui ne pouvaient pas partir en vacances, ...

Dans le même temps, l'agglomération a également marqué constamment son appui auprès des entreprises, que ce soit par ses actions propres ou bien en relayant les dispositifs nationaux et régionaux.

En participant au fonds résilience mis en place par la Région Ile-de-France, ce sont près de 136 entreprises qui ont pu être accompagnées pour un montant d'aides de l'ordre de 3 023 396 euros. Plusieurs temps d'échanges ont été par ailleurs organisés à l'initiative de l'agglomération en direction des entreprises, des commerces de proximité, ... Associant les services de l'Etat, ils ont permis de maintenir des liens forts et surtout d'accompagner les entreprises dans leurs démarches.

Enfin, dans cette période, l'agglomération a maintenu une politique d'investissement, donc de soutien à l'économie et au commerce, particulièrement active.

# ARTICLE 3 : LE PROJET POLITIQUE ET SES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La transition à opérer par Grand Paris Sud doit être écologique, sociale, mais aussi territoriale. Après une politique forte de développement des villes nouvelles, une bifurcation dans les objectifs de développement est nécessaire, en accord avec les trois piliers du développement durable, avec les notions de sécurité alimentaire et les attentes des habitants du territoire.

## La transition écologique et le développement d'un nouveau modèle urbain

Placer l'aménagement du territoire au cœur de la transition écologique

*Développer un nouveau modèle d'urbanisation en grande couronne*

### > Limiter l'extension urbaine

A l'heure de l'objectif « zéro artificialisation nette », Grand Paris Sud s'engage à réduire significativement sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est en ce sens que l'extension urbaine doit être limitée et le développement résidentiel à proximité des pôles de transports, d'emploi, sur les espaces déjà urbanisés, bénéficiant des équipements et services en adéquation avec le tissu local (capacité d'absorption en matière de circulation, formes urbaines moins consommatrices d'espace, prix du marché...) privilégié. Il convient de mieux réguler et adapter au contexte la production de logements dans une approche différenciée en fonction des communes.

### > Réurbaniser : intensifier et requalifier l'existant

Grand Paris Sud souhaite faire évoluer l'urbanisation « héritée » des villes nouvelles, en privilégiant la réurbanisation et la rénovation plutôt que les nouvelles constructions, autour de plusieurs objectifs :

- Poursuivre la rénovation urbaine en requalifiant les quartiers ANRU notamment et les zones d'activités montrant des signes de déqualification ;
- Favoriser la mutation des friches, notamment la transformation des friches industrielles ou commerciales, urbaines ou en zones naturelles ;
- Construire préférentiellement sur les fonciers en friche, en recyclage urbain.

### > Construire mieux : valoriser les nouvelles formes de production urbaine et favoriser la sobriété énergétique du territoire

Une exigence sur la production et la construction de logements et d'activités économiques est attendue pour qu'elle soit plus qualitative d'un point de vue environnemental et social avec notamment :

- des bâtiments économes en énergie ;

- des constructions bas carbone, avec des matériaux biosourcés, en favorisant l'économie circulaire et les chantiers propres ;
- des formes urbaines adaptées au contexte et évolutives ;
- des logements adaptés aux usages et aux besoins (typologie, taille, aménités urbaines, etc.) ;
- des logements pérennes et durables (dans leur gestion et usages des matériaux notamment) ;
- des réflexions sur les normes à édicter en matière de stationnement pour favoriser la qualité des espaces publics et des logements et le report modal.

#### > Réintroduire la nature en ville

L'enjeu des impacts du changement climatique doit être intégré à travers un urbanisme durable qui favorise le développement de la nature en ville, la planification des espaces naturels et des continuités écologiques à l'échelle du territoire, dans une logique de résilience.

Les enjeux paysagers dans l'aménagement doivent être prévus et favorisés à toutes les échelles. La désartificialisation et la désimperméabilisation des sols doivent être visées, tout comme la préservation et valorisation des espaces naturels et boisés.

#### > Prévenir les risques dans l'aménagement

Le modèle d'urbanisation de Grand Paris Sud doit prendre en compte les sites qui présentent des risques industriels et technologiques en préservant des zones inconstructibles autour des secteurs d'activité et en maintenant des zones tampons sans activité économique potentiellement dangereuse autour des secteurs d'habitats actuels et futurs. Il s'agit alors de maintenir la mise à distance des zones d'habitat par rapport aux zones de risque technologique élevé, et d'anticiper l'évolution potentielle des activités présentes.

L'évolution de l'urbanisation sur le territoire et sa gestion doivent prendre en compte les contraintes naturelles et héritées du territoire comme la maîtrise du mouvement différentiel lié à la présence d'argiles ou bien encore à la prise en compte de la réglementation du PPRi afin de limiter la vulnérabilité des personnes et des activités exposées au risque d'inondation. Il convient également de porter une attention particulière à la réduction des îlots de chaleur présents sur le territoire. L'objectif est donc d'aménager le territoire pour réduire sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique.

### *Développer une agriculture de proximité au service d'une alimentation saine*

#### > Contenir l'urbanisation et maintenir les fronts urbains pour notamment préserver le foncier agricole

L'aménagement et le développement de l'agglomération doivent être repensés au travers d'une armature naturelle et agricole structurante pour le territoire, en réseau avec les espaces naturels et aquatiques.

L'urbanisation ne doit plus se faire par un étalement non maîtrisé. De nouveaux fronts urbains sont à déterminer et doivent être pensés et aménagés comme des interfaces de dialogue et d'échanges entre espaces urbains et agricoles.

### > Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire territoriale

Le modèle agricole actuellement prédominant sur le territoire (l'agriculture céréalière intensive) doit être encouragé à évoluer vers des formes plus diversifiées (sans toutefois s'exclure totalement les unes les autres).

Le foncier agricole doit donc être préservé afin de permettre le développement d'une agriculture plus proche des habitants et de leurs attentes (pratiques biologiques, respectueuses de l'environnement et de leur santé, vente locale, et gamme de produits élargie), davantage ancrée dans son territoire et génératrice de valeur ajoutée. Grand Paris Sud encourage par ailleurs le développement des projets d'agriculture urbaine à l'image des deux fermes urbaines créées sur le territoire à Moissy-Cramayel et Ris-Orangis permettant pour l'une d'approvisionner la restauration collective de la commune et pour l'autre, l'installation de maraîchers, arboriculteurs, apiculteurs, etc. et la vente en circuit court.

Une stratégie agricole et alimentaire territoriale, élaborée et mise en œuvre en lien avec Cœur d'Essonne Agglomération et à l'échelle des deux territoires, doit permettre cette relocalisation de l'agriculture, le développement de l'offre en produits locaux de qualité, et l'accessibilité pour tous les habitants à ces ressources issues du territoire.

### *Préserver et restaurer les continuités écologiques*

#### > Préserver et restaurer la trame verte : les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité du territoire

Il faut préserver et développer les continuités écologiques terrestres à travers le maintien des espaces naturels existants mais aussi le renforcement de la biodiversité dans les espaces urbanisés. En effet, la biodiversité s'exprime dans tous les espaces ouverts, des vastes espaces naturels aux espaces de proximité, au pied des arbres d'alignement ou des immeubles, en passant par les jardins privés. L'implication d'une grande diversité d'acteurs, jusqu'aux habitants, est donc primordiale pour pouvoir mener une politique globale de préservation et de valorisation de la biodiversité. La mise en place d'une stratégie territoriale de la Biodiversité, co-construite avec ces acteurs, devrait permettre de pouvoir partager une feuille de route sur cette thématique, de la mettre en œuvre et de l'évaluer dans le temps. La question de la pollution lumineuse et de la trame noire doit également être traitée à travers une analyse de l'éclairage public couplée au positionnement des continuités sur le territoire. Les aménagements de certains sites à enjeux (hippodrome, Cirque de l'Essonne, promenade des aqueducs de la Vanne, lacs de Viry-Châtillon et de Grigny ...) doivent être réalisés dans le cadre de la stratégie territoriale de la Biodiversité mentionnée précédemment et exprimée dans le Contrat de Transition Ecologique.

#### > Protéger et valoriser la trame bleue qui structure le territoire

Pour la trame bleue, il convient notamment de planifier et/ou de mettre en œuvre le rétablissement des continuités écologiques et sédimentaires sur les cours d'eau du territoire. La valorisation de certains rus et de la Seine, dans la continuité des actions déjà engagées pour le ru de l'Ecoute s'il pleut, le ru des Hauldres ou le ru de Balory doit également être engagée. Au-delà des cours d'eau, l'identification, le maintien et la préservation des zones humides et aquatiques doivent être menés au regard des enjeux nationaux représentés par ces habitats. Les plans d'eau de Viry-Châtillon et de Grigny illustrent très bien ces enjeux avec un site accueillant à la fois une biodiversité et plus

particulièrement une avifaune riche et des activités nautiques appréciées des usagers. L'articulation des enjeux environnementaux et sociétaux représente ainsi un défi auquel la collectivité doit répondre.

> **Préserver la Seine en tant que continuité écologique structurante, maillon de la trame verte et bleue régionale**

La vallée de la Seine constitue un axe fondamental de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale. De nombreux réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques sont concentrés le long du fleuve, il est donc important de participer à la protection de ces espaces.

> **Garantir l'accès pour tous aux espaces naturels du territoire**

Le territoire de Grand Paris Sud est riche en espaces naturels de proximité dont il faut assurer l'accès à l'ensemble des habitants. La valorisation de ces espaces auprès du grand public jouera par ailleurs un rôle primordial dans la compréhension des politiques menées par la collectivité et dans l'amélioration des connaissances sur la biodiversité.

## **Affirmer et porter un nouveau modèle de gestion des ressources territoriales**

### *Développer une stratégie forte en matière d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à l'échelle de Grand Paris Sud*

> **Développer une politique énergétique à 360°**

Grand Paris Sud s'engage dans une politique de transition énergétique. Cette ambition passe par le développement d'une politique énergétique à 360°, pensée en lien avec les territoires voisins et avec les acteurs départementaux et régionaux (cadastre solaire de la Région Ile-de-France, schéma directeur de la méthanisation du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, schéma directeur de production d'EnR&R du Conseil Départemental de l'Essonne, etc.).

> **Promouvoir et accompagner le développement des EnR&R**

L'agglomération s'engage à promouvoir et accompagner le développement des EnR&R sur le territoire par les particuliers et les acteurs privés (acteurs économiques, opérateurs de l'énergie,...) et publics (communes, syndicats intercommunaux,...) avec un objectif d'une production multipliée par 5 entre 2013 et 2030.

Pour formaliser cette ambition, Grand Paris Sud va se doter d'un schéma directeur de la production des énergies renouvelables, renforçant son rôle en tant que producteur d'EnR&R mais également en tant qu'accélérateur d'initiatives portées par les acteurs publics et privés du territoire.

Cette volonté de promouvoir le développement des EnR&R porte à la fois sur les installations structurantes mais également sur une intégration locale à l'échelle du bâtiment.

> **Développer les réseaux de chaleur alimentés en EnR&R**

Les réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable (géothermie, biomasse) et de récupération (énergie issue des eaux usées comme par exemple à Corbeil-Essonnes, des *data center* et des déchets...) sont à développer. La conduite du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid du

territoire a permis d'identifier les zones à enjeux sur le territoire pour le développement des réseaux existants et la création de nouveaux.

Le développement des réseaux de chaleur alimentés en EnR&R permettra d'atteindre l'objectif de 30% des consommations totales de chaleur couvertes par des EnR&R en 2030, fixé dans le PCAET.

#### > Accompagner et favoriser la sobriété énergétique du territoire

L'optimisation de la performance énergétique des bâtiments neufs et existants du territoire fait partie des enjeux identifiés dans le PCAET, avec notamment un objectif de baisse de 20% des consommations d'énergie des logements d'ici 2030 par rapport à 2013.

Grand Paris Sud promeut la rénovation énergétique des bâtiments, tant des logements que des bâtiments tertiaires et industriels. Au-delà d'une réduction des consommations énergétiques, ces opérations visent également une résorption de la précarité énergétique.

D'un point de vue réglementaire, les bâtiments tertiaires existants de plus de 1000 m<sup>2</sup> devront répondre aux exigences du décret tertiaire imposant des baisses notables des consommations énergétiques aux horizons 2030, 2040 et 2050. Grand Paris Sud encourage également les bâtiments neufs à minimiser leurs besoins énergétiques, au-delà des objectifs réglementaires imposés par la réglementation environnementale RE 2020.

### *Conduire une politique volontariste en matière de préservation et de maîtrise publique sur l'ensemble du cycle de l'eau, bien commun et service essentiel*

#### > Assurer une maîtrise publique de l'eau

Grand Paris Sud s'est engagé dans une démarche de réappropriation publique des outils de production et de diversification des ressources afin d'assurer à sa population un accès durable à une eau potable de qualité à un tarif juste et maîtrisé.

La Communauté d'agglomération développe également une stratégie de gestion directe de son réseau de distribution, à travers l'extension progressive de sa Régie.

Enfin, Grand Paris Sud conforte la maîtrise publique de l'épuration sur son territoire à travers la création, avec le SIARCE, de la Société publique locale Confluence Seine Essonne Energie, qui gèrera les deux stations d'épuration d'Exona et d'Evry-Courcouronnes.

#### > Préserver la ressource en eau de manière qualitative et quantitative

Grand Paris Sud, par sa stratégie d'investissement raisonnée, attache une importance particulière à la gestion patrimoniale et au rendement de son réseau de distribution afin de limiter les fuites.

De plus, la Communauté d'agglomération agit auprès des citoyens pour les sensibiliser quant à la nécessité de préserver cette ressource.

#### > Accompagner le développement du territoire par des infrastructures adaptées

Grand Paris Sud veille à ce que le développement du territoire soit conduit en adéquation avec la capacité et les performances des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Par ailleurs, l'agglomération a lancé des schémas directeurs en eau potable et assainissement, afin de maîtriser les investissements nécessaires à la préservation de son patrimoine et ainsi diminuer son impact sur les milieux naturels.

S'agissant des eaux pluviales, le principe du « zéro rejet » dans les réseaux et la gestion alternative sera privilégié, en fonction de la qualité et la nature des sols. Ainsi, les eaux pluviales générées par les projets d'aménagement ne sont pas admises directement dans le réseau public. La collecte, le stockage et l'infiltration à la parcelle sont à privilégier. Les noues et espaces verts inondables, les revêtements absorbants... doivent être préférés aux ouvrages de stockage.

#### > Protéger les milieux aquatiques et lutter contre les inondations

Le territoire de Grand Paris Sud est traversé par sept cours d'eau (dont la Seine sur 20 km). A ces cours d'eaux, s'ajoutent des zones humides et plans d'eau, tels que les lacs de Viry-Grigny, le cirque de l'Essonne, la Fouille Loury,...

L'agglomération développe des actions d'entretien et de renaturation pour atteindre le bon état, et notamment lutter contre le développement de plantes invasives. Elle appuie cette démarche sur l'élaboration de plan de gestion spécifique à chaque masse d'eau, en concertation avec les autres acteurs du territoire concernés.

### *Faire de la gestion durable des déchets un levier essentiel du projet de transition écologique du territoire*

#### > Prévenir et valoriser la production de déchets et transformer les déchets en ressources

Pour y parvenir, Grand Paris Sud souhaite faire évoluer les déchèteries vers des espaces ressourcerie/recyclerie pour favoriser le réemploi ou la réutilisation des gisements déposés, développer les filières locales de valorisation des différents gisements, faciliter la mise en place de dispositifs captants, valoriser les biodéchets par le développement du compostage individuel et collectif et enfin, produire de l'énergie renouvelable permettant d'alimenter les réseaux de chaleur du territoire.

#### > Réduire l'impact « climat-air-énergie » de la gestion des déchets

L'agglomération va, dans ce but, optimiser les tournées des collectes permettant une réduction des distances parcourues et donc une réduction des émissions de gaz à effet de serre dès 2023 (baisse de 300 tonnes de GES par an), faire évoluer la motorisation des bennes vers une mobilité propre (expérimentation biocarburant/électrique/hydrogène) et améliorer la performance environnementale des installations de traitement des déchets.

## La transition sociale et l'évolution du territoire vers une ville complète et du « bien-vivre »

### Construire une agglomération inclusive, un objectif pour toutes les politiques publiques

#### *Favoriser le développement social du territoire*

##### > Soutenir et valoriser les initiatives dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et leurs habitants constituent des ressources de savoirs et de capacité d'agir reconnues et à valoriser. Le dynamisme y est en effet notable, tant sur les plans de l'art (créations d'œuvres de Street Art, créations musicales, artistes locaux nationalement connus notamment dans le domaine de la musique urbaine...), du sport ou encore de l'artisanat (Cuisine Mode(s) d'Emploi(s), créé sous l'égide de Thierry Marx...). Toutefois, les actions initiées dans ces quartiers restent à soutenir, particulièrement au regard des besoins importants des habitants.

Retenu comme territoire d'expérimentation dans le cadre du dispositif « Quartiers Productifs », Grand Paris Sud s'inscrit dans une stratégie territoriale de développement social et économique des QPV. L'objectif est alors de faire émerger et d'accélérer des projets centrés autour de quatre priorités : le soutien à l'entrepreneuriat, le développement du commerce et de l'artisanat, l'implantation d'activités productives et la transition numérique.

De plus, afin d'y encourager les initiatives de développement de l'agriculture urbaine, la commune de Moissy-Cramayel, les quartiers de la Grande Borne à Grigny et Centre-ville à Savigny-le-Temple sont lauréats de l'appel à projet « Quartiers fertiles ». Ils vont contribuer, entre autres, à l'objectif d'instaurer des circuits courts au cœur des QPV, mais aussi à créer des emplois et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Source d'innovation et d'expérimentation, les initiatives entreprises au sein de ces quartiers, si elles sont soutenues et valorisées, peuvent inspirer l'ensemble du territoire et participer à son développement social.

##### > Permettre l'insertion professionnelle de tous et des jeunes en particulier

Grand Paris sud souhaite que tous ses habitants, et en particulier les jeunes, puissent s'insérer dans le monde professionnel. Dans ce but, de nombreux dispositifs ont été mis en place sur le territoire et se doivent d'être développés à l'image des contrats Parcours Emploi Compétences, des Emplois francs et des clauses sociales. L'agglomération porte et désire conforter également son service expérimental « AVEC » d'accompagnement et d'apprentissage de la langue française et du numérique ayant pour finalité l'entrée en emploi ou en formation d'un public parfois éloigné de ces questions. C'est également dans cet objectif que le projet « AVEC elles », destiné à accompagner plus spécifiquement les cheffes de familles monoparentales résidant en QPV, a été déposé par la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Grand Paris Sud.

Particulièrement touchés par la crise, un dispositif spécifique à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes, « #1 jeune, 1 solution », a été initié et demande à être poursuivi.

Enfin, Grand Paris Sud veut développer les clauses sociales dans ses marchés publics afin de permettre à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de s'engager dans un parcours d'insertion durable, via le déploiement des heures clausées, la mise en place d'une organisation de suivi tripartite mais également l'anticipation des besoins pour faciliter la mise en œuvre de parcours d'insertion intégrant si nécessaire des actions de formation préparatoire.

#### > Soutenir le développement économique et l'emploi

La Communauté d'agglomération s'engage à soutenir le développement économique et l'emploi sur son territoire en encourageant et accompagnant l'entrepreneuriat, en favorisant le maintien des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises, en développant et renforçant les capacités d'accueil de projets économiques mais aussi en définissant et portant des actions visant à rapprocher l'offre et la demande d'emploi. Plusieurs actions ont déjà été initiées sur le territoire à l'image du service « créermonentreprise », le soutien financier à la MDEF, le soutien des actions initiées sur l'entrepreneuriat au féminin ou encore l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement favorisant, de fait, l'inclusion sociale.

#### > Déployer le numérique et lutter contre sa fracture

A l'échelle de Grand Paris Sud et en complément des initiatives déjà développées dans les territoires, une réflexion et des actions sont à mener afin de renforcer le maillage en termes d'accès aux nouvelles technologies, aux ressources numériques et d'accompagner au mieux toutes les populations ayant des besoins spécifiques dans cet accès.

Dans ce cadre, l'agglomération a élaboré un diagnostic en lien avec WeTechCare ayant permis le recensement des acteurs, l'évaluation de l'offre actuelle ainsi que les enjeux et les attentes de la mise en œuvre d'une stratégie territoriale d'inclusion numérique. Afin de poursuivre ce travail, la collectivité a été retenue dans le cadre de l'appel à projets Pass Numérique, qui permettra de financer des actions d'orientation et d'accompagnement des publics, et pour l'accueil de 6 conseillers numériques dans les prochains mois.

Cette lutte contre la fracture numérique doit également passer par la dotation du territoire en infrastructures performantes supposant d'aménager les espaces publics pour permettre aux réseaux d'aujourd'hui et de demain de se déployer, avec pour objectif un territoire fibré à 100% d'ici 2022.

L'agglomération porte aussi une attention particulière à la couverture mobile de son territoire et à l'arrivée de la 5G.

Aussi, ce déploiement du numérique va permettre à la collectivité de poursuivre le développement d'outils numériques en faveur de la mobilité à l'image de son expérimentation de parkings connectés (Solution Parking Map).

#### > Coordonner les actions de sécurité, de prévention et de médiation

Différentes actions de sécurité, de prévention et de médiation sont menées sur le territoire par de multiples partenaires qui agissent chacun dans leurs compétences (services municipaux, Police, bailleurs sociaux, associations, accompagnement des gens du voyage,...).

Grand Paris Sud souhaite davantage accompagner et soutenir la mise en place d'actions communes dans ces champs, dans l'objectif de garantir les conditions nécessaires à leur mise en œuvre et de les

rendre encore plus efficaces, notamment en assurant aux habitants une certaine continuité des parcours dans leurs démarches (santé, éducation, insertion, accès aux droits,...).

#### > Amplifier et poursuivre la démocratie participative

Fort de ses nombreuses démarches ambitieuses déjà entreprises au sein de l'agglomération, Grand Paris Sud affirme sa volonté de poursuivre ses initiatives en termes de participation citoyenne pour, d'une part, répondre au mieux aux attentes des habitants et, d'autre part, soutenir les initiatives du « bloc communal ».

Pour ce faire, Grand Paris Sud souhaite adapter son système de gouvernance en utilisant le numérique, en partageant les responsabilités avec les habitants et les acteurs locaux et en valorisant la citoyenneté via des formes d'engagements incluant.

La collectivité s'appuiera notamment sur le Conseil de Développement pour répondre à cette ambition, qui aura, entre autres, pour rôle de repérer les initiatives citoyennes émergentes sur le territoire, de rencontrer les citoyens dans les communes, d'aller vers les publics éloignés des institutions mais aussi d'aider Grand Paris Sud à mieux prendre en compte l'avis de ses habitants par l'expérimentation de nouveaux modes de faire.

#### > Renforcer le lien entre l'administration, le citoyen-usager et les communes

Grand Paris Sud fait face à des enjeux et des attentes importantes en matière de relations aux usagers et aux communes pour les services de proximité qu'elle délivre en direction des habitants (déchets, services urbains, espaces publics, services culturels, sportifs ...) et souhaite renforcer sa relation aux communes dans une logique de « bloc communal ».

Ainsi, l'agglomération va mettre en œuvre une Gestion de la Relation Usager en lien avec les communes afin que le service délivré soit plus rapide et efficace. Une assistance croisée communes/agglomération va également être mise en place dans le but de mettre à disposition des villes, les ressources techniques et administratives de Grand Paris Sud sur des sujets particuliers pour lesquels elles auraient besoin d'appui. L'enjeu est ici d'apporter une plus-value aux communes en matière d'expertise et de performance du service public à moindre coût.

Enfin, un schéma de mutualisation doit être élaboré. Il déclinera notamment les démarches et moyens pour améliorer la qualité et l'offre de service, renforcer les compétences des services, réduire les coûts et réaliser des économies d'échelle.

### *Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat et de logements*

#### > Favoriser la mixité sociale

Grand Paris Sud souhaite un rééquilibrage social dans le parc de logements et dans les quartiers du territoire, mieux gérer la pression sur les attributions de logements sociaux (en lien avec la CIL), favoriser les parcours résidentiels, peser sur l'évolution du tissu du parc HLM mais aussi accompagner les habitants du parc privé en copropriétés en menant des actions de prévention en direction de leurs responsables (conseils syndicaux et syndics).

### > Rénover et lutter contre l'habitat indigne

L'agglomération veut renouveler l'attractivité du parc existant d'un point de vue énergétique et en maîtriser les charges, lutter contre les marchands de sommeil, traiter les copropriétés dégradées et prévenir les risques dans le reste du parc, tout en l'adaptant aux besoins de publics spécifiques (vieillesse, handicap,...).

### > Mieux construire en répondant aux besoins de la population

Afin de répondre aux évolutions de la population locale et renforcer l'attractivité résidentielle pour les salariés, Grand Paris Sud ambitionne de construire des logements de façon plus modérée et plus qualitative (qualité environnementale, aménités urbaines), tout en visant un rééquilibrage spatial du logement social (rattrapage SRU, reconstitution de l'offre NPRU).

## *Etre un territoire apprenant : l'excellence pour tous*

### > L'éducation, un enjeu de cohésion sociale

La crise sanitaire et sociale a particulièrement mis en lumière le phénomène grandissant de décrochage scolaire : perte d'engagement dans les apprentissages, absentéisme, désintérêt progressif pour l'école... cela se révèle d'autant plus vrai, que les élèves ne disposent pas de conditions favorisant leur réussite.

Parce qu'il s'agit d'un véritable enjeu humain, social et économique, l'agglomération s'engage dans la mise en œuvre d'une politique éducative permettant à tous de bénéficier d'un cadre favorisant les apprentissages à l'école mais aussi en-dehors. C'est en ce sens notamment que l'incubateur éducatif de Grand Paris Sud a été pensé : échanger sur les bonnes pratiques, et notamment sur les expérimentations développées dans les trois Cités éducatives (Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Grigny) et la Ville Apprenante UNESCO (Evry-Courcouronnes), concevoir et mettre en œuvre des projets communs sur l'ensemble du territoire. L'objectif est alors d'accompagner les élèves les plus « fragiles » avec des propositions pédagogiques adéquates, de favoriser leur socialisation, leur rapport à l'école.

### > Développer l'offre de formation, permettre l'accès à l'enseignement supérieur et soutenir la poursuite d'études ambitieuses

L'agglomération doit développer son offre générale de formation autour des 6 filières déjà fortement présentes sur son territoire, que sont l'aéronautique et l'aérospatiale ; les biotechnologies et la génomique ; l'innovation logistique et le E-Commerce ; le numérique et la robotique ; le sport/loisirs/santé/bien-être ; les éco-activités.

Elle doit également accompagner les jeunes vers le supérieur dans une perspective d'élévation des niveaux de qualification et de compétences via un parcours choisi de réussite.

Cet objectif passera par le lancement de la phase institutionnelle de l'incubateur éducatif, l'accompagnement des élèves et de leurs familles pour bâtir des projets d'orientation choisis dès la troisième et notamment par les Cordées de la réussite, le soutien à l'accès à l'enseignement supérieur et la poursuite d'études ambitieuses, le développement et la généralisation d'un dispositif de tutorat/mentorat auprès des élèves de l'ensemble du territoire en lien avec les étudiants des établissements du supérieur.

> Poursuivre le développement de la formation professionnelle en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées

Le territoire, historiquement pionnier et toujours leader en France en matière d'alternance et de formation dans le supérieur, se veut également d'excellence en matière d'apprentissage et de formation professionnelle pour répondre aux nouveaux défis.

Le développement de l'offre de formation professionnelle doit donc mieux anticiper les mutations pour répondre aux besoins des entreprises et favoriser l'accès à l'emploi. A cet effet, Grand Paris Sud souhaite poursuivre le développement de la formation professionnelle en s'appuyant sur les nombreuses initiatives déjà engagées.

La réflexion autour d'une démarche zéro-décrocheurs allant de la formation initiale à l'insertion professionnelle durable impliquant un dialogue étroit avec les acteurs économiques locaux doit pouvoir contribuer au développement d'une offre en adéquation avec les besoins à la fois de sa population et de ses entreprises.

*Faire de la culture, des équipements et des pratiques sportives, des outils de l'inclusion républicaine*

> Développer de nouveaux marqueurs forts pour la culture

Conservatoires, médiathèques, Scènes nationales, salles de musiques actuelles, cinémas, Wall street art, etc. la culture, sous toutes ses formes, est une grande force de Grand Paris Sud qui doit développer de nouveaux marqueurs forts :

- Faire des médiathèques des « lieux sociaux » qui rassemblent les habitants au-delà de l'animation culturelle, à l'image du projet de médiathèque et conservatoire dans le futur espace multiculturel Microfolie de Grigny ;
- Poursuivre les partenariats avec les grandes institutions culturelles et notamment le Centre Pompidou, la Philharmonie de Paris, les médiathèques départementales, les deux scènes nationales ...
- Mener une réflexion sur la fonction de « tiers lieux » de ces médiathèques et des autres lieux culturels de l'agglomération comme lieux de médiation en lien avec les acteurs du territoire, en écho avec les axes forts de l'inclusion républicaine (soutien au développement de la culture scientifique, égalité homme/femme, illettrisme et accès à la langue française) ;
- Faire en sorte que les Arènes de l'Agora, lieu culturel historique du projet de ville nouvelle d'Evry soit, une fois rénovées, un des lieux emblématiques de l'ambition et de la réalité culturelle de l'agglomération.
- Créer ou soutenir les lieux où le territoire est mis en récit. Il n'existe sur le territoire, ni sites, ni musées, ni centres d'interprétation, ni même de salles d'exposition qui soient en mesure de raconter de manière permanente l'histoire du territoire. De ce fait, l'agglomération, dans le cadre du label Ville Pays d'Art et d'Histoire, souhaite développer à terme un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, valoriser la collection de l'ancien écomusée de Savigny-le-Temple faisant écho à la longue histoire rurale et agricole du territoire. Il s'agira également de soutenir les acteurs privés ou publics dans l'ouverture de musées, lieux d'arts et de patrimoine mettant en avant les atouts et l'histoire singulière de Grand Paris Sud.

### > Assurer le maillage du territoire en lycées et collèges, gage de l'attractivité résidentielle

Face à l'évolution démographique et à la saturation de certains établissements du secondaire, Grand Paris Sud a obtenu la création d'un nouveau lycée sur le Carré Sénart et de nouveaux collèges devraient voir le jour sur le territoire. Ainsi, l'agglomération continue de porter une ambition éducative forte en assurant un maillage en établissements scolaires permettant aux jeunes de poursuivre leur scolarité sur le territoire, d'avoir un parcours d'orientation choisi, et en renforçant son attractivité par le développement d'une offre de formations d'excellence pour tous.

### > Favoriser les pratiques sportives du quotidien

Grand Paris Sud porte une politique sportive ambitieuse et innovante, promouvant le développement des activités pour tous. Cela passera par la mise en réseau, la construction, la rénovation et l'aménagement d'équipements sportifs (Complexe sportif Jean Bouin à Savigny-le-Temple, Complexe sportif Agora à Evry-Courcouronnes, stade Paul Raban à Moissy-Cramayel, Palais des sports à Corbeil-Essonnes, nouvelle piscine à Grigny, nouvel équipement sportif sur le Carré Sénart...), permettant une pratique sportive formelle et informelle, accessible à tous. Une attention particulière est notamment portée aux habitants des QPV, à la pratique féminine et aux plus jeunes.

C'est en ce sens que Grand Paris Sud s'engage dans le développement d'une démarche d'enseignement de l'aisance aquatique permettant l'apprentissage précoce de la natation aux enfants de 4 à 6 ans afin de les protéger de la noyade. Ce dispositif a d'ores et déjà été déployé dans 63 classes de l'agglomération en 2020/2021.

Favoriser les pratiques sportives au quotidien doit également passer par le soutien au sport de haut niveau, la digitalisation de la pratique sportive mais aussi par l'organisation d'évènements sportifs.

## *S'engager pour améliorer la santé des habitants du territoire*

La santé des populations ne peut se résumer à la seule question de l'offre de soin car elle dépend d'une multitude de facteurs liés notamment à l'environnement social et économique des habitants.

Les « déterminants de santé » sur lesquels il est possible d'agir sont aujourd'hui bien connus et relèvent des comportements individuels (alimentation, activité physique, conduites addictives,...), des conditions de logement et d'emploi, et plus largement des contextes de vie (environnement physique et social,...).

### > Développer une offre de santé de proximité

Tout d'abord, Grand Paris Sud veut répondre aux fortes attentes de sa population et améliorer l'accès aux soins. Ainsi, le territoire souhaite développer une offre de santé de proximité en complémentarité avec le Centre Hospitalier Sud Francilien, l'hôpital de Melun-Sénart, les partenaires institutionnels (ARS, Région) ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux (associations locales, praticiens de santé, maisons médicales).

### > Améliorer la santé environnementale et développer le sport santé

Grand Paris Sud veut affirmer sa volonté d'agir sur la santé environnementale et le sport santé. L'agglomération souhaite donc généraliser et s'appuyer sur les initiatives développées dans les communes (réduction des perturbateurs endocriniens, favorisation des produits bio des circuits courts, mise en place d'outils pédagogiques à destination des habitations,...) et développer le sport sur

ordonnance (une première maison sport-santé a par ailleurs été ouverte à Savigny-le-Temple, une seconde ouvrira à Evry-Courcouronnes).

Grand Paris Sud ambitionne également de réduire les inégalités de santé par ses politiques d'aménagement, en permettant aux ménages « d'habiter mieux » (qualité thermique des logements, réhabilitation des copropriétés dégradées,...), en maintenant la biodiversité et les espaces naturels et en limitant l'exposition des populations aux risques et aux nuisances.

## Développer les transports collectifs et les modes doux de proximité

### *Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici à 2030*

#### > Rendre la pratique du vélo plus attractive et aisée

Grand Paris Sud s'appuiera sur son Plan Vélo comprenant des actions concrètes sur l'ensemble des composantes susceptibles de rendre la pratique « utilitaire » du vélo plus attractive et aisée (infrastructures, stationnement, services aux cyclistes, informations, etc.) et participera activement aux initiatives infra et supra-communautaires destinées à faciliter la pratique cyclable (Projet de RER Vélo comportant deux branches sur Grand Paris Sud, appui à la mise en place de Plans Vélo communaux, etc.).

### *Continuer le développement du réseau et de l'offre en transports en commun de proximité*

#### > Améliorer qualitativement et quantitativement les infrastructures de transport collectif

La Communauté d'agglomération doit poursuivre l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures de transport collectif (sites propres, pôles multimodaux, parkings-relais, arrêts de bus etc.). Au-delà de la consistance de l'offre, ces infrastructures participent à la performance, au confort, à la sécurité et à la lisibilité de l'offre de déplacement, qu'il s'agisse des transports collectifs ou des modes actifs. Si certaines sont récentes ou fraîchement réhabilitées, d'autres sont plus vieillissantes. Il faut donc en assurer la pérennité pour le confort de l'ensemble des usagers. En parallèle, leur extension est essentielle pour faire face à de nouveaux besoins ou à de nouveaux usages. Pour ce faire, une ligne de TZEN est envisagée entre Lieusaint et Marne-la-Vallée, en passant par Combs-la-Ville.

#### > Intensifier la densification des réseaux de bus

Ces derniers doivent en effet répondre à plusieurs types d'enjeux : assurer un rabattement efficace vers les réseaux lourds, permettre la réalisation de liaisons extra-territoriales sur des corridors non équipés de modes structurants (Est de la Seine-et-Marne par exemple), constituer un maillage fin de desserte pour les besoins de mobilité locaux mais également desservir les nouveaux quartiers. Ces renforts d'offre sont une nécessité pour conforter l'attractivité de Grand Paris Sud et se doivent d'être proportionnels au rôle joué par le territoire dans le développement économique et résidentiel du Sud Francilien.

## *Prendre en compte la desserte en transports en commun dans l'aménagement*

### > *Implanter les nouveaux équipements en tenant compte des impératifs de desserte*

Le territoire est en fort développement démographique soit par densification du tissu existant soit par un processus d'extension des surfaces aménagées. Dans ce dernier cas, le territoire met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour conjuguer urbanisation et développement des modes de desserte. Les implantations d'équipement tenant compte en amont des réseaux existants sont privilégiées, favorisant d'emblée l'attractivité du site et étant vertueuses tant au plan économique qu'écologique.

### > *Conditionner les ouvertures à l'urbanisation à un niveau de desserte existante élevée en transports collectifs*

Le territoire s'engage donc à privilégier une urbanisation au contact des réseaux de transport existants en s'appuyant sur le TZEN et le Tram 12, nécessitant au mieux une densification de l'offre déjà en place. Par ailleurs, Grand Paris Sud doit jouer un rôle essentiel dans la promotion, à bon escient, de la non-mobilité ou de nouveaux comportements en matière de déplacements de façon à limiter ou à organiser différemment les déplacements de ses habitants et de ses salariés avec des bénéfices sensibles sur la saturation des réseaux (routes et système de transport collectif).

## **Faire rayonner les polarités et centralités du territoire**

### *Développer en réseau les 3 centralités majeures*

#### > *Renforcer l'attractivité du centre urbain d'Evry-Courcouronnes*

L'ambition stratégique portée dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement et du programme « Action Cœur de ville » est à poursuivre pour le centre urbain d'Evry-Courcouronnes. Cette ambition consiste à renforcer l'attractivité du cœur d'agglomération en s'appuyant sur l'ensemble des éléments structurants et fédérateurs qui le constituent, au service d'une ville passante, commerçante et dynamique. Cela passe par :

- la cohérence, la lisibilité et l'accessibilité des espaces publics accrochés à une trame paysagère à la grande échelle.
- l'ambition du projet culturel ainsi que la valorisation des nombreux équipements publics, sportifs et culturels en place et de qualité (piscine, patinoire, Arènes, théâtre, etc.) ;
- le soutien à la vocation universitaire et recherche du centre urbain et de son campus ;
- la consolidation et l'ouverture de la polarité commerciale régionale ;
- le confortement des activités économiques et de services ;
- un développement urbain résidentiel dense autour de logements rénovés et qualitatifs.

#### > *Conforter le centre ancien de Corbeil-Essonnes*

Le cœur de ville de Corbeil-Essonnes, maillon indispensable dans l'histoire de Grand Paris Sud, prend une dimension nouvelle dans le développement futur au regard de sa localisation dans cette agglomération fusionnée, de sa proximité avec l'axe majeur de la Seine, de sa vocation patrimoniale unique.

Dans la continuité du programme « Action Cœur de ville » et de la convention de valorisation des Grands Moulins, l'enjeu est de conforter durablement le centre ancien de Corbeil-Essonnes en poursuivant le renouvellement urbain, la requalification de l'habitat ancien, ainsi que des espaces publics (des bords de Seine aux Tarterêts en passant par le pôle gare RER), en accompagnant l'amélioration qualitative des commerces de proximité et en valorisant le patrimoine touristique et culturel de cette ville.

#### > Développer le Carré Sénart

Le Carré Sénart a vocation à être un des lieux de centralité à l'échelle de l'Île-de-France, avec une identité fabriquée autour du paysage, de l'innovation, de la connaissance, du bien-être et des services. L'ambition est d'en faire aussi le lieu de convergence d'un développement mixte associant la construction de logements différenciants, la poursuite du développement des loisirs notamment numériques, la consolidation du campus de formation (pôle universitaire, grandes écoles, lycées), d'activités et de bureaux innovants, ainsi que la création d'un véritable pôle d'équipements publics (théâtre, équipement sportif et nautique rayonnant,...) au service de l'ensemble des habitants.

*Assurer un développement commercial équilibré en s'appuyant sur les polarités existantes*

#### > Réduire et réguler la croissance du parc immobilier commercial

Grand Paris Sud, en partenariat avec les territoires voisins, veut porter une stratégie commerciale cohérente et harmonieuse à l'échelle du grand territoire. L'axe majeur est la réduction forte de la croissance du parc d'immobilier commercial, en accord avec les objectifs de la charte commerciale qui traduit les enjeux et engagements partagés avec l'agglomération de Cœur d'Essonne, dans le cadre du CIN Porte Sud du Grand Paris.

Le développement doit être régulé en évitant les concurrences entre collectivités. Cela se traduit par la division par deux des surfaces de vente autorisées pour atteindre l'objectif de 10 à 15 000 m<sup>2</sup> par an à l'échelle des deux territoires de Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne, par l'interdiction de la création *ex nihilo* de nouveaux pôles de plus de 5 000m<sup>2</sup> (en dehors des projets déjà programmés), et de ne permettre qu'une extension très limitée des surfaces de vente des grands pôles commerciaux.

#### > Optimiser le foncier et limiter la consommation des espaces

Il s'agit ainsi en matière d'urbanisme commercial d'optimiser le foncier et modérer la consommation des espaces par le soutien des projets soit de restructuration/requalification de pôles existants ou en friche, soit exemplaires en matière urbaine et environnementale ou encore innovants.

*Garantir l'attractivité des centres-urbains et bourgs-centres du territoire*

#### > Protéger les cœurs urbains et les bourgs-centre

Les cœurs urbains et les bourgs-centres de Grand Paris Sud sont de véritables lieux de ressources de services et de commerce pour les habitants. C'est pourquoi la stratégie commerciale tend également à les protéger en intervenant sur les critères de commercialité pour un développement pérenne de l'offre. Ainsi les centralités sont à privilégier pour les implantations commerciales, notamment alimentaires et les créations de surfaces commerciales doivent s'inscrire dans un projet urbain

d'ensemble maîtrisé car les créations de nouvelles polarités de proximité déconnectées (sur les axes sensibles notamment) sont considérées comme préjudiciables.

Au travers des actions d'encadrement et de mise en cohérence, d'impulsion et de communication, il s'agit de valoriser ce réseau des cœurs urbains et bourgs-centres qui maillent l'ensemble du territoire, et d'en préserver l'attractivité. C'est dans ce cadre que la ville de Moissy-Cramayel est entrée dans le dispositif « Petite Ville de Demain ».

## L'affirmation de Grand Paris Sud dans la grande couronne parisienne

### Garantir les conditions territoriales et sociales d'un développement métropolitain

#### *Favoriser un aménagement foncier qui porte l'économie métropolitaine*

##### > Garantir et pérenniser les grands sites qui font l'économie métropolitaine du territoire

L'économie métropolitaine de Grand Paris Sud est développée autour notamment des filières d'excellence que sont la santé génomique et les biotechnologies, l'aéronautique et l'industrie 4.0, l'innovation logistique et le E-commerce, mais encore la filière numérique et robotique, la filière des sports, santé, bien-être et la filière des éco activités.

En prenant appui sur la labellisation nationale de « Territoire d'industrie Evry-Corbeil-Villaroche », sur la reconnaissance régionale de sites industriels clés en main du territoire, il est important de garantir et de pérenniser les sites qui permettront à ces secteurs majeurs de se développer.

Le territoire doit affirmer sa volonté de ré-industrialisation et être partenaire, aux côtés de l'Etat, de la transformation économique du territoire.

De plus, Grand Paris Sud souhaite développer et pérenniser l'Ecopôle. Ce parc d'activité a vocation à accueillir des entreprises du secteur de l'environnement, secteur essentiel aussi bien pour apporter une réponse aux grands enjeux écologiques que pour contribuer à la ré-industrialisations de notre pays dans des domaines comme la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, la mobilité et la gestion des flux.

##### > Développer le site Paris-Villaroche

Le pôle d'activités de Paris-Villaroche est important tant à l'économie francilienne que française. Le développement de ce site économique d'envergure métropolitaine autour de l'industrie doit être garanti. Il impose de mettre en place, en cohérence avec les axes stratégiques régionaux, un processus complet d'aménagement structurant et durable qui permette de répondre aux impératifs de compétitivité des entreprises existantes et surtout à celles qui viendront s'y implanter afin d'asseoir la position de 1<sup>er</sup> pôle industriel d'Ile-de-France du territoire.

> Assurer des possibilités foncières suffisantes et développer l'industrie, notamment aéronautique et des hautes technologies

Pour conforter le dynamisme des fonctions productives, le choix est d'assurer des possibilités foncières suffisantes notamment pour l'industrie de pointe, l'aéronautique/robotique et le développement du campus génopolitain.

Un schéma directeur de l'offre économique à venir permettra d'offrir à Grand Paris Sud la possibilité de se doter ainsi d'une vision stratégique, spatialisée et planifiée à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

> Anticiper les mutations des différentes filières dans une approche qualitative des emplois et des superficies

La logistique doit engager une stratégie plus qualitative, tant en termes d'emploi que d'utilisation des surfaces : elle doit poursuivre et renforcer la démarche d'innovation qu'elle a initiée sur le territoire. Elle peut, pour cela, tirer parti des évolutions progressivement imposées pour l'accès à la zone dense francilienne (réduction des émissions de gaz à effet de serre, promotion des modes alternatifs au camionnage, etc.). Il s'agira également de s'engager dans une évolution accélérée de la flotte automobile vers l'électrique.

### *Conforter les grands équipements à rayonnement métropolitain*

> Assurer le développement de nouvelles activités industrielles et de R&D autour du Gépôle grâce à un écosystème et des conditions d'accueil remarquables

Le Gépôle est le 1<sup>er</sup> biocluster français. Il a pour objectif d'être classé dans les 5 premiers bioclusters mondiaux de haute technologie en sciences du vivant, tout en renforçant sa visibilité à l'échelle locale et nationale en lien avec de grandes écoles, laboratoires de recherche, universités dont une majorité est rattachée à Paris-Saclay ou à l'Institut Polytechnique de Paris, le centre hospitalier Sud Francilien et l'AFM téléthon.

C'est pourquoi, il doit asseoir son excellence dans le domaine de la recherche académique mais également pouvoir accueillir au-delà des start-ups, de plus en plus d'entreprises industrielles et de grands comptes pharmaceutiques, producteurs à grande échelle de produits ou de services à très forte valeur ajoutée dans les domaines de la santé (thérapies géniques et cellulaires, génomique numérique et environnemental ...).

> Développer un équipement hospitalier de grand rayonnement

Pour l'hôpital sud-francilien, il convient d'anticiper son articulation avec les hôpitaux proches (Villejuif, Melun-Sénart, Saclay...) pour garantir au territoire de Grand Paris Sud une place centrale dans une offre en réseau. Aussi, le renforcement du caractère universitaire du CHSF est à travailler afin de tendre vers une évolution en Centre Hospitalier Universitaire.

> Développer le projet Grand Paris Sport

Il est à la fois un projet d'aménagement de territoire qui porte l'enjeu majeur de la transition écologique et sociale, et un projet sportif, qui s'inscrit dans la volonté affirmée d'une politique sportive ambitieuse et innovante, visant le développement du sport, de la santé et du bien-être.

Ce projet doit être un moteur pour le développement du territoire et l'inclusion de tous ses habitants, la création d'un lieu unique de concentration d'équipements, de sportifs et de pratiques diversifiées.

Il comprend à la fois le pôle Campus sport de haut niveau autour du hub sportif départemental (stade Bobin), le devenir du secteur élargi de l'Hippodrome de Ris-Orangis Bondoufle, le cœur de ville d'Evry-Courcouronnes avec ses équipements sportifs, le développement d'équipements privés dans le domaine des loisirs sportifs autour du Carré Sénart et le tout, articulé le long de la « colonne vertébrale » du territoire qu'est la Seine.

Plus précisément, le projet d'envergure métropolitaine affirmé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis et de Bondoufle, des anciennes usines Lu, du stade Bobin et du secteur Orangis-Bois de l'Epine doit viser le développement d'un espace consacré au sport, à la santé, au bien-être et aux loisirs, autour d'un pôle d'excellence dédié à l'économie et à l'industrie du sport, favorable à l'innovation et à la création de valeur ajoutée.

## Valoriser à l'échelle métropolitaine les ressources naturelles et paysagères de Grand Paris Sud

### *Affirmer la Seine comme axe métropolitain unifiant le territoire*

#### > Renforcer la Seine comme axe métropolitain unifiant le territoire sur ses berges et via ses ports

Le fleuve connecte le territoire au cœur de la métropole et de sa zone d'influence et d'attraction économique portuaire. Il convient donc de préserver et moderniser sa fonction logistique. Le transport fluvial représente pour les entreprises un atout considérable permettant de diversifier leur organisation logistique, d'alléger le poids des procédures (transport massifié, colis lourds, etc.) et de réaliser des gains sur les coûts de transport.

Le développement de ports urbains sur le territoire bien intégrés à leur contexte, ouverts à divers types de trafics, y compris de loisirs (croisières, bateaux à passagers, etc.) mais également à la logistique urbaine qui tend à se développer autour du dernier kilomètre doit pouvoir être envisagé.

#### > Proposer un nouvel aménagement des berges de Seine pour y développer des activités ludiques et sportives

La Seine est un support incontournable de développement d'activités et de nouvelles propositions de tourisme et de loisirs sur et au bord de l'eau destinées aux visiteurs de proximité et aux clientèles touristiques.

Un nouvel aménagement de berges de Seine doit permettre d'y développer des activités ludiques et sportives. Cet aménagement doit contribuer, par la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti comme naturel, à la qualité paysagère et écologique du site et ainsi favoriser l'attractivité des loisirs et du tourisme.

#### > S'appuyer sur la Seine pour permettre le développement des énergies douces

Voies Navigables de France (VNF) travaille actuellement sur le développement des énergies douces renouvelables sur les cours d'eau. Le territoire, fort de ses deux écluses, souhaite s'associer avec VNF afin de pouvoir expérimenter cette nouvelle forme de production d'énergie.

## *Affirmer Grand Paris Sud comme destination métropolitaine grâce à son patrimoine et les loisirs de qualité*

### > Inscrire Grand Paris Sud dans le paysage francilien du tourisme et des loisirs

Grand Paris Sud souhaite s'inscrire dans le paysage francilien du tourisme et des loisirs en créant des offres s'appuyant sur la diversité du gisement territorial, en développant et garantissant la qualité du cadre urbain et paysager et en mettant en place l'organisation et la gouvernance de la démarche afin de faire monter en puissance l'ambition touristique du territoire.

### > Développer des offres et des services en matière d'itinérance douce et de loisirs « nature »

En appui de l'eurovéloroute européenne « La Scandibérique » et de la réflexion sur le Parc Naturel Urbain, du développement des activités sur la Seine et de la réflexion sur un pôle culturel et de services en forêt de Sénart, Grand Paris Sud souhaite développer le slow tourisme, le tourisme de nature ainsi que les services qui y sont liés. Il s'agira d'en faire une marque forte de l'offre de tourisme et de loisir.

### > Mettre en récit l'histoire métropolitaine du territoire et en faire un levier d'attractivité

L'histoire de Grand Paris Sud est marquée par sa relation avec la métropole. Il convient donc de la mettre en récit grâce à son patrimoine, d'inscrire le territoire dans le paysage métropolitain et ainsi en faire un levier d'attractivité du territoire. Pour ce faire, l'agglomération s'appuiera notamment sur ses ressources archéologiques, sa longue histoire rurale et agricole, sa capacité d'innovation scientifique, technique et industrielle inscrite dans son ADN mais aussi sa création artistique contemporaine.

### > Préserver et valoriser les espaces ouverts métropolitains que sont les grands réservoirs et corridors écologiques et les espaces agricoles

Le territoire de Grand Paris Sud est pleinement intégré au fonctionnement écologique francilien par ses paysages, forêts et autres espaces naturels métropolitains (forêt de Sénart, forêt de Rougeau, etc.). Ces grands espaces d'enjeux et leurs continuités écologiques sont, avec les espaces agricoles, les maillons indispensables du système régional d'espaces dits « ouverts », offrant de multiples fonctions (économique, paysagère, environnementale et sociale). A ces titres, ils doivent être protégés et préservés. La nouvelle charte du massif forestier de Sénart devra porter une attention particulière au traitement des lisières forestières.

## Ouvrir le territoire à la métropole et au monde

### *Tirer parti de l'ouverture des possibles pour accéder aux ressources de la métropole par les transports collectifs*

### > Anticiper et valoriser les futures interconnexions avec le Grand Paris Express et s'appuyer sur l'arrivée du Tram 12 pour développer les coopérations avec le nord de l'Essonne

Avec la future ligne « T12 » de tramway entre Massy et Evry, le territoire bénéficiera d'une liaison directe et performante vers des secteurs et des réseaux nouveaux : le bassin d'emploi de Massy-Palaiseau mais aussi la LGV Atlantique ou encore la ligne 18 du Grand Paris Express. Cette desserte aura des répercussions positives pour les habitants du territoire en leur offrant de nouvelles opportunités de formation, d'emplois, de loisirs mais accentuera également l'attractivité résidentielle ou économique de Grand Paris Sud.

En complément, via le RER D et la gare du Vert-de-Maisons, la ligne 15 du réseau du Grand Paris sera également accessible directement et permettra, elle aussi des relations « Est-Ouest » beaucoup plus aisées. Cette nouvelle situation ouvrira des opportunités, mais accentuera également les concurrences, ce qui doit inciter le territoire à renforcer ses propres atouts d'ici à l'avènement de ces projets (horizon 2025 – 2030).

#### > Renforcer le lien à la zone centrale de l'agglomération parisienne via le RER D

Le RER D est la liaison « Nord - Sud » la plus structurante du territoire en matière de transport collectif, et parce qu'il constitue le lien fondamental du territoire avec Paris et sa proche couronne, Grand Paris Sud doit rester vigilant quant aux démarches et processus engagés pour améliorer massivement et durablement la qualité de service de la ligne (ponctualité, régularité, fréquence) et éviter sa saturation. Pour ce faire, le territoire doit trouver les moyens de conjuguer le renforcement de la robustesse de la ligne avec le maintien d'une desserte fine et capacitaire susceptible de répondre à ses ambitions de développement.

#### > Mener une réflexion sur une liaison performante entre Grand Paris Sud et Marne-la-Vallée

Aujourd'hui, deux lignes du réseau Seine-et-Marne Express (16 et 18) desservent, depuis la gare de Lieusaint-Moissy, le secteur de Marne-la-Vallée, pôle d'emplois et de loisirs important pour la Seine-et-Marne et Grand Paris Sud. Néanmoins, la consistance de l'offre ou les temps de parcours actuels pourraient être rendus plus attractifs et venir ainsi rééquilibrer un réseau de transports en commun structurant plutôt localisé sur l'Ouest du territoire. Des actions sont à engager en ce sens en direction du Département de Seine-et-Marne, porteur des lignes concernées, et d'Ile-de-France Mobilités.

#### > Développer les transports du futur par le biais de l'expérimentation

Le secteur des transports fourmille de recherches et d'innovations, certaines ont déjà lieu à Grand Paris Sud qui a accueilli par exemple le premier site de déploiement du TZen et qui poursuivra dans cette voie en étant le premier territoire francilien où sera mis en service un bus bi-articulé de 24m 100% électrique (ligne TZen 4). Le territoire présente la particularité de compter la quasi-totalité des voies de transport existantes : du chemin forestier à la piste d'aviation en passant par une autoroute et un fleuve, c'est pourquoi, il se positionne comme un territoire d'expérimentation pour les innovateurs du secteur des transports. Grand Paris Sud désire accueillir et faciliter le travail de ceux qui préparent les moyens de déplacements de demain.

### *Enrichir et valoriser les connexions du territoire au monde*

#### > Promouvoir et accompagner le potentiel international du territoire

Grand Paris Sud est un territoire résolument connecté au monde et souhaite promouvoir et accompagner ces nombreux liens (population multilingue, étudiants, positionnement, milieux associatifs, sportifs, etc), lui permettant ainsi de renforcer son engagement européen et international.

#### > Développer les réseaux qui accélèrent les innovations et construisent la visibilité du territoire à l'international

Grand Paris Sud doit poursuivre et conforter ses partenariats avec des territoires et des capitales d'Afrique subsaharienne (Mauritanie, Mali, Sénégal) notamment autour des thématiques de la culture, du développement durable et de la gouvernance (participation citoyenne et renforcement

institutionnel) dans une démarche d'échanges d'expériences et d'innovation sociale et environnementale. Grand Paris Sud souhaite ainsi se positionner comme un territoire métropolitain d'envergure européenne et internationale.

> **Faciliter les liens avec le monde grâce à trois projets d'infrastructures identifiés**

- Le projet d'une gare à Lieusaint-Moissy pour accéder au réseau ferroviaire européen de la grande vitesse ;

Le site de la gare RER de Lieusaint-Moissy a été retenu pour accueillir une gare TGV dans le cadre du projet de Réseau Ferré de France d'interconnexion Sud des LGV, projet reliant le TGV Atlantique au TGV Sud-Est. Pour rendre ce projet réalisable, Grand Paris Sud entend continuer à peser pour que soit engagées dans les meilleurs délais de nouvelles études techniques et d'exploitabilité permettant de garantir, comme le préconisait en 2018 le Conseil d'Orientation des Infrastructures, que le projet reste physiquement et techniquement possible quelque soient les modifications apportées d'ici là au faisceau ferré.

- La requalification de la RN7 pour faciliter l'accès à Orly ;

Les liaisons entre les pôles d'attractivité, notamment économiques, sont fondamentales pour le devenir du territoire. Elles existent ou sont largement avancées vers l'Ouest (Tram12) et vers le Sud (TZen 2) mais sont encore à renforcer vers l'Est et vers le Nord, plus spécifiquement en direction du pôle d'Orly-Rungis qui constitue un gisement important d'emplois, qui plus est bien adaptés aux profils professionnels des habitants du territoire.

Grand Paris Sud doit donc œuvrer pour la poursuite des réflexions sur l'enjeu majeur que représente la RN7 accompagnée d'une requalification économique et urbaine de cette dernière entre Corbeil-Essonnes et Orly.

- La réalisation de l'Eurovéloroute « Scandibérique ».

La portée des déplacements réalisés grâce à cette nouvelle liaison majeure traversant du Nord au Sud l'ensemble du territoire sera majoritairement moins élevée que celles permises par les projets précités. Néanmoins, en accueillant, en accompagnement de la colonne vertébrale du territoire qu'est la Seine, une infrastructure de cette nature, dédiée aux modes actifs, de portée européenne, Grand Paris Sud peut attendre des retombées en termes d'image et de rayonnement touristique intéressantes, a fortiori dans un contexte où le cyclotourisme est en expansion.

# ARTICLE 4 : LE PROGRAMME D' ACTIONS

## ACTIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Les montants ainsi que la répartition des actions dans les axes stratégiques sont prévisionnels et indicatifs et feront l'objet d'une précision si besoin dans le cadre des « fiches-action ».

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique de l'école Paul Emiie Victor	Cesson	x		150 000 €
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique du gymnase Louise Michel	Corbeil-Essonnes	x	x	595 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Mise en conformité et rénovation de la mairie	Etiolles	x		Chiffrage en cours
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique de l'école maternelle et élémentaire Hélène Sandré	Etiolles	x		Chiffrage en cours
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Restructuration et extension du groupe scolaire des coquibus	Evry-Courcouronnes	x		12 700 000 € HT
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Travaux de rénovation du groupe scolaire du Mousseau	Evry-Courcouronnes	x		5 666 667 € HT
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Travaux de rénovation du groupe scolaire Marco Polo	Evry-Courcouronnes	x		3 160 000 € HT
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Cartier	Evry-Courcouronnes	x		4 300 000 €
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Travaux de rénovation du groupe scolaire la lanterne	Evry-Courcouronnes	x		5 940 000 € HT

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Travaux de réhabilitation et de restructuration des équipements scolaires, périscolaires et extra scolaires du Parc aux Lièvres – Mauriac	Evry-Courcouronnes	x		7 500 000 € HT
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Travaux de rénovation du groupe scolaire Parc aux Biches	Evry-Courcouronnes		x	5 850 000 € HT
Transition écologique et énergétique	raccordement du quartier de la Grande Borne à la géothermie	Grigny SEER		x	650 000 € HT
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Rénovation, réhabilitation et mise aux normes des bâtiments publics / Fourniture et installation de jeux multifonctions	Grigny	x	x	1 140 000 €
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Réfection de la toiture de l'ALSH Jacques Prévert	Lisses	x		1 959 300 € HT
Transition écologique et énergétique	Travaux énergétiques et réhabilitation du dojo Jean Jaurès	Moissy-Cramayel		x	1 500 000 €
Transition écologique et énergétique	Isolation thermique par l'extérieur du groupe scolaire du Noyer-Perrot	Moissy-Cramayel		x	3 700 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Travaux énergétiques du gymnase des Prés brûlés	Moissy-Cramayel		x	720 000 €
Transition écologique et énergétique Agriculture / alimentation	Création d'un espace boisé comestible	Moissy-Cramayel	x		100 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique de l'hôtel de ville	Ris-Orangis	x		664 252 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique du groupe scolaire M Ordener	Ris-Orangis	x		489 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique du gymnase de la ferme du temple	Ris-Orangis	x		1 675 128 € HT

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique du groupe scolaire de la ferme du temple	Ris-Orangis	x		764 750 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique de la petite halle du Freyssinet	Ris-Orangis	x		350 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Remplacement systèmes de chauffage et eau chaude sanitaire	Saint-Germain-lès-Corbeil	x	x	200 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	Saint-Germain-lès-Corbeil	x	x	980 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation école Manureva	Saint-Pierre-du-Perray	x	x	741 500 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation intérieure de l'école Anne Franck	Saint-Pierre-du-Perray	x	x	1 840 800 € HT
Transition écologique et énergétique Cohésion sociale	Rénovation cours d'écoles	Saint-Pierre-du-Perray	x		362 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Réhabilitation et extension de l'école maternelle Koch	Saintry-sur-Seine	x		780 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Réhabilitation et extension du Centre Technique Municipal	Saintry-sur-Seine	x		608 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique du groupe scolaire Marc Bloch	Savigny-le-Temple	x		435 700 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique du groupe scolaire Louise Michel	Savigny-le-Temple	x	x	430 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique de la toiture de la maison médicale	Tigery	x		70 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique et énergétique de la mairie	Tigery	x		35 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique et énergétique de la maison des associations	Tigery	x		100 000 € HT

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Transition écologique et énergétique Agriculture / alimentation	Projet ville comestible	Vert-Saint-Denis	x		41 000 €
Transition écologique et énergétique	Création d'un parc forestier urbain	Villabé	x	x	240 000 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation des menuiseries du groupe scolaire Ariane	Villabé	x		230 150 € HT
Transition écologique et énergétique	Rénovation des menuiseries du CLSH	Villabé	x		68 250 €
Transition écologique et énergétique	Rénovation des cinoches à Ris-Orangis	GPS	x		580 000 €
Transition écologique et énergétique	Mise en conformité des installations CVC du Plan à Ris-Orangis	GPS	x		150 000 €
Transition écologique et énergétique	Entretien des 9 piscines (travaux sur les installations techniques de chauffage et d'infiltration de l'eau)	GPS	x		830 000 €
Transition écologique et énergétique	Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) piscines	GPS	x		200 000 €
Transition écologique et énergétique Agriculture / alimentation	Agriculture urbaine à Moissy-Cramayel	GPS	x		412 200 €
Transition écologique et énergétique Cycle de l'eau	Réhabilitation du bassin d'eaux pluviales rue des Muriers à Grigny	GPS	x		350 000 €
Transition écologique et énergétique Déchets	Installation de points d'apports volontaires dans le cadre du schéma directeur de gestion des déchets	GPS		x	675 000 €
<b>Cohésion sociale</b>	Rénovation groupe scolaire St-Exupéry	Bondoufle	x		5 526 803 € TTC
Cohésion sociale	Rénovation et extension de la crèche multi-accueil	Cesson	x		760 000 € HT
Cohésion sociale	Aménagement et agrandissement d'aires de jeux pour les enfants	Cesson	x	x	65 000 €

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Cohésion sociale	Réalisation d'un équipement à destination de la jeunesse ( city stade)	Cesson	x		300 000 €
Cohésion sociale	Aménagement d'un hébergement d'urgence	Cesson	x		70 000 €
Cohésion sociale	CHRS : dispositif de mise à l'abri des SDF	Corbeil-Essonnes	x		300 000 € HT
Cohésion sociale	Création d'une épicerie solidaire	Corbeil-Essonnes	x		175 000 € HT
Cohésion sociale	Réhabilitation des jardins familiaux de Robinson	Corbeil-Essonnes	x		285 000 € HT
Cohésion sociale	Construction du groupe scolaire les Horizons	Evry-Courcouronnes		x	20 000 000 € HT
Cohésion sociale	Travaux de rénovation du groupe scolaire Levasseur	Evry-Courcouronnes		x	2 800 000 € HT
Cohésion sociale	Création d'un centre social – Quartier des Pyramides	Evry-Courcouronnes	x		10 600 000 €
Cohésion sociale	Création d'un pôle enfance – Les Loges	Evry-Courcouronnes		x	12 000 000 € HT
Cohésion sociale	Code professionnel et confiance en soi : travailler les bases d'un parcours d'insertion réussi	Evry-Courcouronnes	x		67 600 € HT
Cohésion sociale	Création d'un pôle enfance – Georges Lapierre	Evry-Courcouronnes		x	14 000 000 € HT
Cohésion sociale	Mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public	Grigny	x	x	350 000 €
Cohésion sociale	Création d'une maison du Citoyen	Lieusaint	x	x	2 460 000 € HT
Cohésion sociale	Réhabilitation de l'immeuble communal 52 rue de Paris pour création de 3 logements	Lieusaint	x	x	1 000 000 € HT

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Cohésion sociale	Réhabilitation de l'immeuble communal 54 rue de Paris pour création de 2 logements et d'une salle municipale	Lieusaint		x	400 000 € HT
Cohésion sociale	Création d'un Tiers-lieu ; La Maison de l'Innovation et du Partage	Lieusaint		x	3 800 000 € HT
Cohésion sociale	Aménagement d'une maison d'assistantes maternelles	Morsang-sur-Seine	x		240 684 € HT
Cohésion sociale	Aménagement des locaux pour le service jeunesse	Saint-Germain-lès-Corbeil	x	x	250 000 € HT
Cohésion sociale	Création d'un jardin d'enfants pour les 18/36 mois centre de loisirs Gavroche	Saint-Pierre-du-Perray		x	150 000 € HT
Cohésion sociale	Extension du service jeunesse	Saint-Pierre-du-Perray	x		407 000 € HT
Cohésion sociale	Démolition et viabilisation du terrain du square Léon blum	Savigny-le-Temple	x		718 750 € HT
Cohésion sociale	Requalification du Chemin d'Arvigny	Savigny-le-Temple	x	x	310 650 € HT
Cohésion sociale	Requalification des espaces publics et des continuités actives - Avenue Pierre Mendès France	Savigny-le-Temple	x	x	356 900 € HT
Cohésion sociale	Réaménagement du square de l'hôtel de ville	Savigny-le-Temple	x		50 000 € HT
Cohésion sociale	Acquisition de locaux de boulangerie	Savigny-le-Temple		x	355 000 €
Cohésion sociale	Création d'un 3 <sup>e</sup> groupe scolaire	Villabé	x	x	9 530 000 € HT
Cohésion sociale	Construction d'un terrain familial pour les gens du voyage à Bondoufle	GPS	x		500 000 €
<b>Sport</b>	Réfection des cours de tennis	Combs-la-Ville	x	x	330 000 € HT
Sport	Terrain synthétique stade Robinson	Corbeil-Essonnes	x		800 000 € HT

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Sport	Rénovation piste d'athlétisme du stade Mercier	Corbeil-Essonnes	x		1 250 000 €
Sport	Réhabilitation de la base nautique d'aviron	Corbeil-Essonnes	x	x	702 000 € HT
Sport	Stratégie territoriale sportive : concept de Cité Olympique	Grigny	x	x	1 700 000 €
Sport	Terrain synthétique de football avec éclairage	Lieusaint	x		941 614 € HT
Sport	Création d'un nouvel équipement sportif dans l'écoquartier de l'Eau Vive	Lieusaint	x	x	6 540 000 € HT
Sport	Création d'un parcours sport – nature - culture	Lieusaint	x	x	800 000 € HT
Sport	Réfection du terrain de football synthétique existant au parc omnisports	Lieusaint	x		430 000 € HT
Sport	Construction de vestiaires au parc omnisport	Moissy-Cramayel	x		1 100 000 € HT
Sport	Réhabilitation équipements et terrains existants en lien avec les nouvelles pratiques sportives	Nandy	x	x	311 120 € HT
Sport	Réaménagement d'une aire dédiée aux loisirs	Saint-Germain-lès-Corbeil	x		200 000 € HT
Sport	Réalisation de terrain mixte foot/rugby	Saint-Germain-lès-Corbeil	x		2 200 000 € HT
Sport	Création d'équipements ludiques et sportifs de proximité	Saint-Pierre-du-Perray	x	x	300 000 € HT
Sport	Création d'un équipement sportif	Saint-Pierre-du-Perray		x	700 000 € HT
Sport	Remise à niveau des équipements sportifs à retransférer aux communes	GPS	x		3 790 000 €

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Transport / Déplacement / Mobilité	Réalisation de liaisons douces	Cesson	x		100 000 €
Transport / Déplacement / Mobilité	Acquisition d'un véhicule propre et de l'équipement d'une borne de recharge	Cesson	x		Chiffrage en cours
Transport / Déplacement / Mobilité	Mise en conformité PMR accès mairie	Etiolles	x		12 000 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Etude diagnostic des voiries de gestion communale	Etiolles	x		25 000 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	étude de circulation et de stationnement	Etiolles	x		25 000 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Mise en conformité PMR du gymnase des Hauldres	Etiolles	x		Chiffrage en cours
Transport / Déplacement / Mobilité	Plan vélo	Evry-Courcouronnes	x	x	3 401 000 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Amélioration de l'offre de stationnement et sécurisation des abords des écoles	Evry-Courcouronnes	x		889 747 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Aménagement des parvis d'accès à la mairie	Lieusaint		x	600 000 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Plan vélo communal 2021-2026	Lieusaint	x	x	615 975 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Création d'une piste vélo route de Saintry	Morsang-sur-Seine	x		231 426 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Réhabilitation de la passerelle Gustave Roussy	Savigny-le-Temple	x		375 000 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Mise à double sens des rues Jean Jaurès et Léon Blum	Savigny-le-Temple	x		25 000 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Mise en œuvre Plan vélo	Tigery	x		7 000 € HT
Transport / Déplacement / Mobilité	Pôle gare Évry-Courcouronnes - Aménagement Bras-de-Fer	GPS	x		6 600 000 €

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Transport / Déplacement / Mobilité	Mise en œuvre plan vélo	GPS	x		220 000 €
<b>Culture</b>	Déploiement d'un dispositif "Micro folies"	Combs-la-Ville	x		72 749 € HT
Culture	Création d'un pôle culturel	Saint-Pierre-du-Perray	x	x	3 300 000 € HT
Culture	Travaux sur le conservatoire Xennakis à Evry-Courcouronnes	GPS	x		460 000 €
<b>Cœurs urbains et bourgs centre</b>	Revitalisation du linéaire commercial de l'Orme A Martin	Evry-Courcouronnes	x	x	1 200 000 € HT
Cœurs urbains et bourgs centre	Requalification du centre ville/Pôle commercial	Saint-Pierre-du-Perray	x	x	2 538 000 € HT
Cœurs urbains et bourgs centre	Réaménagement Cœur de Ville à Etiolles	GPS	x		1 610 000 €
<b>Santé</b>	Améliorer la qualité de l'air intérieur	Evry-Courcouronnes	x	x	156 000 €
Santé	Restructuration du centre de santé des Epinettes	Evry-Courcouronnes	x		740 217 € HT
Santé	Lutter contre les perturbateurs endocriniens	Evry-Courcouronnes	x	x	20 000 € HT
<b>Sécurité prévention médiation</b>	Lutter contre les discriminations	Evry-Courcouronnes	x	x	150 000 € HT
Sécurité prévention médiation	Protéger les jeunes et prévenir la délinquance	Evry-Courcouronnes	x	x	350 000 € HT
Sécurité prévention médiation	Vidéosurveillance	Morsang-sur-Seine	x		155 607 € HT
<b>Numérique</b>	Soutenir les projets d'innovation numérique pour participer au développement de l'attractivité du territoire	Evry-Courcouronnes	x		550 000 € HT
Numérique	Accompagner la révolution des services numériques pour les usagers	Evry-Courcouronnes	x	x	122 000 € HT

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel
Seine	Aménagement des berges de Seine pour y développer des activités ludiques et sportives	Ris-Orangis	x	x	11 874 000 € HT

## ACTIONS PPA

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel HT
Conforter l'attractivité métropolitaine existante et à venir	Rechercher une ville exemplaire : excellence environnementale / qualité et durabilité des logements à travers la mise en place d'une charte d'aménagement durable	GPS	x	x	100 000 €
Centre urbain d'Evry-Courcouronnes : une stratégie partenariale d'attractivité métropolitaine	Renforcer l'ingénierie d'accompagnement du projet Evry Attractivité	GPS	x		500 000 €
Centre urbain d'Evry-Courcouronnes : une stratégie partenariale d'attractivité métropolitaine	Démolition des bâtiments suivants : - les locaux associatifs dans le patio des Terrasses et relocalisation des associations - l'ex-crèche de l'Agora - l'immeuble ex-Poste - l'allée des Terrasses et de l'immeuble d'angle	GPS	x	x	3 733 000 €

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel HT
Centre urbain d'Evry-Courcouronnes : une stratégie partenariale d'attractivité métropolitaine	Restructuration d'espaces publics : - restructuration de la partie nord du cours Blaise Pascal - création d'emmarchements entre la place des Terrasses et le patio des Terrasses - création des espaces publics au niveau du patio des Terrasses (future place de la médiathèque) - réaménagement du parvis du Tribunal	GPS	x	x	6 122 000 €
Centre urbain d'Evry-Courcouronnes : une stratégie partenariale d'attractivité métropolitaine	Restructuration d'équipements publics : restructuration / retournement de la médiathèque	GPS	x	x	10 000 000 €
Conforter l'attractivité de Corbeil-Essonnes	Requalification du centre-ville historique : transformation de la place du Comte Haymon	GPS	x	x	3 872 000 €
Conforter l'attractivité de Corbeil-Essonnes	OPAH Renouvellement Urbain : réhabilitation de l'habitat ancien privé, mise en place sur le centre ville, action ORT GPS	GPS	x	x	7 520 000 €
Développer et transformer le Génomole	Développement immobilier et foncier au service de la filière génopolitaine : aménagement du site Bois Sauvage pour accueillir des activités industrielles généopolitaines	GPS	x	x	2 000 000 €

Axes stratégiques	Intitulé du projet	Porteur	Action (2022)	Projet	Coût prévisionnel HT
Grand paris Sport : Une nouvelle destination métropolitaine	Etudes	GPS	x	x	400 000 €

## ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

### **Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

### **Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique et sociale, Grand Paris Sud assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique et sociale de son territoire.

L'agglomération s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTES, ainsi qu'à son évaluation.

### **L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTES, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTES.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base des projets qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTES.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTES, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

## ARTICLE 6 : GOUVERNANCE ET PILOTAGE

### Le comité de pilotage :

Un comité de pilotage et de suivi des actions du plan de relance territorialisé est mis en place sous la coprésidence des Préfets et du Président de l'Agglomération. Y seront également associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance.

Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an notamment pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTES soumise par le comité technique ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTES en termes d'orientations et d'actions proposées par le comité technique ; décider d'éventuelles mesures rectificatives

En bonne articulation avec le comité de pilotage, il sera créé un comité des financeurs spécifiques, appelé à apporter une information actualisée sur les dispositifs permanents ou ponctuels de soutien financier auxquels les actions du CRTES sont éligibles.

### Le comité technique :

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de GPS. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTES et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an notamment pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTES ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations

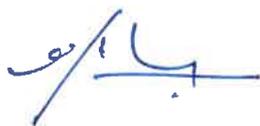
## ARTICLE 7 : SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation du CRTES seront précisés lors d'un comité technique qui se tiendra au cours de la première année.

## ARTICLE 8 : ENTREE EN VIGUEUR DU CRTES

L'entrée en vigueur du CRTES est effective à la date de signature du présent contrat.

Le Préfet de l'Essonne



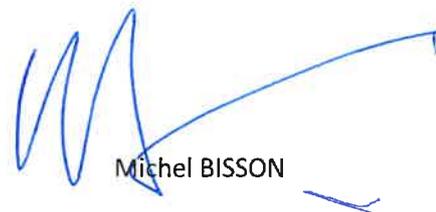
Eric JALON

Le Préfet de la Seine-et-Marne



Lionel BEFFRE

Le Président de la  
Communauté d'Agglomération  
Grand Paris Sud Seine-Essonne-  
Sénart



Michel BISSON

Fait à ....., le **08 AVR**, 2022

